
THE LIBRARY OF CONGRESS
1800

LETTRE

D'UN

PATRIOTE POLONAIS

AU

GOUVERNEMENT NATIONAL

DE LA POLOGNE

AVEC UNE PRÉFACE ET QUELQUES NOTES EXPLICATIVES

Par M. Schédo-Ferroti.

EN VENTE :

PARIS,
Chez E. DENTU, Libraire-Éditeur,
Palais Royal, galerie d'Orléans, 16.

BRUXELLES et LEIPZIG,
Chez Aug. SCHNÉE,
LIBRAIRE-COMMISSIONNAIRE.

BERLIN,
Chez E. BOCK (B. Behr).
Unter den Linden, n° 27.

1863

LETTRE

D'UN

PATRIOTE POLONAIS

AU

GOUVERNEMENT NATIONAL

DE LA POLOGNE.

BRUXELLES,
IMPRIMERIE DE A. MERTENS ET FILS,
22, rue de l'Escalier.

LETTRE

D'UN

PATRIOTE POLONAIS

AU

GOUVERNEMENT NATIONAL

DE LA POLOGNE

PUBLIÉE

AVEC UNE PRÉFACE ET QUELQUES NOTES EXPLICATIVES

PAR

D. K. Schédo-Ferroti. [pseud. of Fircks, Fedor Ivanovich, baron]

EN VENTE :

PARIS,
CHEZ E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Palais Royal, galerie d'Orléans, 16.

BRUXELLES ET LEIPZIG,
CHEZ AUG. SCHNÉE,
LIBRAIRE-COMMISSIONNAIRE.

BERLIN,
Chez E. BOCK (B. BEHR).
Unter den Linden, n° 27.

1863

PRÉFACE.

Dans ce que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs, il n'y a, de nous-mêmes, rien que la rédaction. Le sujet, les argumentations et la conclusion finale de l'opuscule se trouvaient dans un manuscrit qu'on nous a envoyé avec prière de le publier, après en avoir émendé le style, que le manque d'habitude de l'auteur de s'exprimer en français, rendait un peu diffus et parfois assez difficile à comprendre.

Si nous avons consenti à nous charger d'une telle besogne, c'est qu'il nous semblait qu'il y avait dans cet écrit des vérités bonnes à dire, des faits qui méritaient qu'on en prît acte.

Quant aux arguments de l'auteur, et aux conséquences qu'il en tire, nous ne saurions y souscrire, sans réserve du moins, d'autant plus que la vivacité de ses sentiments patriotiques l'emporte parfois jusqu'à se contredire lui-même. Ainsi il démontre avec beaucoup de logique que l'annexion, à la vraie Pologne, des provinces à population non-polonaise, serait nuisible *aux intérêts du peuple polonais*, et néanmoins, dans les pages suivantes, on voit percer le regret qu'il éprouve en devant s'avouer que ces provinces n'appartiendront jamais à la Pologne.

En ce qui touche la conclusion de l'auteur, et les conseils qu'il croit devoir donner au gouvernement insurrectionnel de Varsovie, nous sommes tout prêt à recon-

naître leur valeur pratique, et pourtant nous aurions hésité à émettre ces mêmes avis en notre nom.

Il n'y a que peu, bien peu de chances à ce que les chefs du mouvement insurrectionnel consentent à adopter les propositions raisonnables et modérées du patriote polonais, de même que les événements nous ont prouvé qu'il n'y avait aucune chance à ce que le gouvernement russe souscrivît à la solution de la question polonaise, dont, naguère, nous essayâmes de lui démontrer l'opportunité. L'état du publiciste a cela de douloureux que les avis qu'il émet arrivent presque toujours au moment où les passions sont trop excitées pour que l'on tienne compte de ce qu'il peut y avoir de logique et d'équitable dans ses conclusions et ses propositions. *Plus tard,* quand la raison a repris ses droits imprescriptibles, il n'est pas rare que le prix des conseils rejetés soit reconnu à toute sa valeur; mais alors il est presque toujours *trop tard* pour les mettre en pratique, les événements ayant modifié les situations au point que telle mesure, hier encore rationnelle et bienfaisante, n'a plus, aujourd'hui, de sens ni de raison d'être.

Dieu veuille que les conseils pleins de raison du patriote polonais aient plus de succès que n'en ont eu ceux que nous avons émis nous-même à la fin du mois d'avril de cette année!

Les annotations que nous avons cru devoir faire à certains passages du texte, n'ont pas pour but d'invalider ou d'affaiblir les arguments de l'auteur. Quelques rectifications de dates ou de chiffres, quelques détails destinés à mettre à la portée du lecteur le sens de certaines allusions à des faits que l'auteur supposait connus, voilà tout ce que nous avons cru pouvoir nous permettre.

Ces quelques mots d'explication donnés à nos lecteurs, voici le manuscrit du patriote polonais ainsi que la lettre qui l'accompagnait.

D. K. SCHÉDO-FERROTI.

Bruxelles, mi-septembre 1863.

A Monsieur D. K. Schédo-Ferroti.

Monsieur,

En date du 4 août, j'ai écrit au gouvernement national de la Pologne, et j'ai choisi, pour faire arriver ma missive, une voie que l'expérience m'autorisait à croire sûre. — J'étais en droit de m'attendre à ce qu'on me répondît, or, comme jusqu'à cette heure on ne m'a pas accusé réception, je suis fondé de supposer, ou que ma lettre a été interceptée par le gouvernement russe, ou que MM. les membres du gouvernement national l'ont jugée indigne de réponse, c'est donc à dire indigne d'être prise en considération.

Si c'est la première de ces deux suppositions qui est la juste, je crois rendre service au gouvernement national en lui faisant parvenir mes arguments par une voie qu'il ne dépend point du gouvernement russe d'intercepter, par la voie de la publicité européenne; si, au contraire, les hommes qui exercent le pouvoir sur la Pologne insurgée se montraient sourds à la voix du patriotisme et de la raison, s'ils pensaient à sacrifier l'avenir de notre sainte patrie à un sentiment de vanité personnelle, à l'orgueilleuse satisfaction de maintenir jusqu'à la fin la totalité des prétentions émises par eux au nom du pays, — je croirais remplir un devoir sacré d'en appeler contre une telle manière d'agir

à l'opinion publique, tant de la Pologne que de l'Europe, en publiant le contenu de ma lettre du 4 août.

Il m'aurait été facile de faire imprimer ici la copie même du manuscrit envoyé au gouvernement national, mais le polonais n'est à la portée que d'une minime fraction des lecteurs de l'Occident de l'Europe; je préfère donc publier ma lettre en français, et, à cette fin, je me permets de vous en envoyer une traduction exacte, en vous priant de vouloir bien la faire imprimer, après avoir corrigé les tours de phrases qui dénotent d'une manière trop manifeste le peu d'habitude que j'ai d'écrire en français.

Me serais-je trompé en pensant que vous consentirez à vous charger de la peine que vous donnera la correction, ou plutôt la refonte et la rédaction à neuf de mon manuscrit (1)? J'espère que non, puisqu'il s'agit du sort de la Pologne, à laquelle vous vous intéressez si vivement. — Depuis que je suis entré en convalescence et que j'habite Lemberg, j'ai lu un nombre considérable d'écrits concernant la Pologne et son insurrection actuelle, à commencer par les brochures les plus modérées, comme celle du comte Lubienski, jusqu'aux panégyriques les plus exaltés qui se publient tant ici qu'en France. — Les auteurs de ces écrits, en défendant notre cause chacun à son point de vue, ont certainement fait preuve de patriotisme et d'attachement à la Pologne, et pourtant je n'hésite pas à dire qu'il n'en est pas un qui se soit montré l'ami sincère de la Pologne au même degré que vous. — La sévérité même avec laquelle vous condamnez les errements où l'exaltation du patriotisme a fait tomber les chefs de l'insurrection, prouve combien notre cause vous tient à cœur, ce que démontre à l'évidence la solution que vous proposez pour la question polonaise. — Ce n'est donc pas à un indifférent, mais à un ami de la Pologne que j'adresse la prière de se charger de la publication de ma lettre au gouvernement national.

(1) « Et de la présente lettre, je vous prie, si vous alliez la publier aussi. » (Mots écrits en marge, de la main de l'auteur.)

Revu par vous, et paraissant sous les auspices d'un nom aussi connu et aussi estimé que le vôtre, mon écrit ne peut manquer de fixer l'attention de la presse étrangère, et d'arriver ainsi à la connaissance du gouvernement national, qui n'aura plus ni raison ni prétexte pour ignorer des propositions, qu'une grande, très-grande majorité de patriotes polonais regarde comme étant les seules dont l'acceptation puisse sauver d'une ruine finale notre malheureuse patrie.

Permettez-moi, Monsieur, de ne pas clore cette lettre sans vous avoir prié d'agréer l'expression des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur de me dire

Votre très-humble serviteur,

JOZEF PITKIEWICZ.

Lemberg, ce 4 septembre 1863.

AU GOUVERNEMENT NATIONAL

DE LA POLOGNE.

Puissants Seigneurs (1),

Lorsque, par la proclamation du $\frac{13}{1}$ mai, le Comité central de Varsovie rejeta l'amnistie offerte par l'empereur Alexandre II, il rompit d'une façon définitive avec le gouvernement russe, que bientôt après il finit par renier tout à fait en revendiquant pour lui-même le titre de *gouvernement national de la Pologne.* — A compter de là toute réconciliation était devenue impossible, aucun arrangement, aucune concession ne pouvaient plus être acceptés; la lutte était déclarée mortelle et, comme le dit la pro-

(1) Dans le texte français qui est sous nos yeux, il est dit « *puissants Messieurs.* » — Nous étant chargé d'émender l'auto-traduction de l'auteur polonais, nous ne pûmes y laisser un terme aussi impropre, que pourtant nous hésitâmes à rendre par « *Messieurs* » tout court. — En mettant « *puissants seigneurs*, » nous avons cru suffire à la condition que nous nous sommes imposée, celle de nous éloigner le moins possible du texte, et de n'y retoucher que les locutions évidemment vicieuses, ou pouvant donner lieu à des malentendus pour avoir suivi trop littéralement la phraséologie de l'original polonais. — Nous en prenons occasion pour adresser à nos lecteurs la prière de se montrer indulgents en jugeant du style de cet opuscule, qu'il ne dépendait pas de nous de rendre aussi coulant que nous l'aurions désiré.

Note de l'éditeur. D. K. Schédo-Ferroti.

clamation du 13 mai, ne pouvait finir que par la victoire ou par la mort de la nationalité polonaise.

La victoire, c'est bien beau! Mais « *la mort de la nationalité polonaise* » est une si effroyable alternative, qu'il fallait être très-sûr de l'issue de la lutte pour en accepter les chances, ainsi posées; nous sommes donc en droit de faire la question : Sur quoi le gouvernement national se fondait-il en rejetant d'une manière si absolue toute idée d'une transaction avec la Russie, en demandant la continuation du combat, au lieu de demander des garanties pour les libertés qu'on promettait de nous accorder?

En se reportant à la situation des choses, telle qu'elle était le 13 mai, on ne saurait nier que les représentants du pouvoir exécutif de l'insurrection polonaise étaient parfaitement justifiés d'avoir agi comme ils l'ont fait.

Les journaux de tous les pays et de toutes les couleurs étaient pleins d'expressions sympathiques pour la Pologne et rivalisaient d'éloquence pour prouver à l'Europe qu'il était de son devoir de venir au secours du peuple opprimé. — A Turin, à Stockholm, à Madrid, à Londres, on organisait des meetings en notre faveur, partout des souscriptions s'ouvraient pour la cause polonaise, des adresses présentées aux gouvernements d'Angleterre, de France et d'Italie demandaient qu'on déclarât la guerre à la Russie, et au sénat français même, on entendait des voix qui criaient aux armes. — Tous ces bruits de guerre, de guerre à entreprendre pour la libération de la Pologne, étaient bien faits pour encourager le gouvernement national à persister dans ses efforts. — Il était fondé à croire à un armement prochain de l'Europe entière, d'autant plus que les cabinets de Paris, de Londres et de Vienne, par les notes du mois d'avril, avaient donné un commencement d'exécution aux projets d'intervention dont parlaient tous les journaux.

D'autre part les événements en Russie, et surtout la manière dont en parlaient les organes de la presse libérale russe, ne pouvaient qu'augmenter encore l'assurance, où était le gouvernement national, de trouver des alliés jusque dans le camp ennemi.

L'échauffourée des étudiants, les incendies de Saint-Péters-

bourg, et quelques délits d'indiscipline commis dans les écoles militaires, étaient présentés comme les précurseurs d'un soulèvement général contre l'autorité du czar. — *M. Herzen* et *C*[e] assuraient se trouver à la tête d'une vaste conspiration embrassant la Russie tout entière, et poussaient la fanfaronnade jusqu'à venir offrir à la Pologne le concours de ce qu'ils appelaient « *le comité révolutionnaire de Russie* ». — Les patriotes polonais, auxquels s'adressèrent ces messieurs, firent preuve de perspicacité en refusant de se commettre avec les brailleurs du libéralisme russe, auxquels ils demandaient des preuves de la réalité de leur influence avant que d'accepter leur offre d'alliance. — Au lieu de preuves, les rédacteurs de *la Cloche* ne purent donner que des assurances vantardes de leur puissance révolutionnaire; aussi les mit-on de côté sans trop ménager leur amour-propre, et comme des hommes atteints et convaincus de hâblerie.

C'était, nous l'avons dit, agir avec discernement; mais que ne poussait-on la clairvoyance jusqu'à s'apercevoir que non-seulement le rôle de chefs reconnus de l'insurrection russe, auquel prétendait le triumvirat de Londres, mais que même les dispositions à l'insurrection qu'ils assuraient exister en Russie, étaient de pure invention!

Que sont devenues les sympathies des étudiants pour la cause polonaise, les sociétés secrètes formées par les officiers russes, les résolutions prises par les soldats de ne point combattre « *les frères polonais* », les associations formées par les *raskolniks* (1) dans le dessein de secouer le joug du czar? — Rien de tout cela n'a été réel, rien ne subsistait ailleurs que dans les colonnes vantardes de *la Cloche*, dont les rédacteurs mentaient avec connaissance de cause pour se donner la puérile satisfaction de passer pour les chefs d'un puissant parti révolutionnaire (2).

(1) Anciens croyants du rite orthodoxe-grec.

(2) Cette accusation de mensonge *prémédité,* que le patriote polonais porte contre la rédaction de « *la Cloche*, » nous semble imméritée. — M. *Hertzen* est un enthousiaste qui pousse l'amour de la liberté jusqu'à vouloir l'imposer *de force* à ceux même qui ne la demandent pas; mais sa vie entière prouve que c'est un parfait hon-

Les étudiants ont été des premiers à présenter des adresses de dévouement à l'Empereur, les officiers russes ne songent point à quitter leurs rangs, les soldats ne cessent pas un instant de mitrailler les nôtres, et les *raskolniks* sont nos plus cruels ennemis, ceux de *Lithuanie* portant la dévastation dans les châteaux des gentilshommes de la contrée, et ceux de *Moscou* mettant leurs capitaux et leur sang à la disposition du czar.

Que le Seigneur Dieu punisse les vantards moscovites de *Londres* et les soi-disant polonophiles de *Paris* pour le mal irréparable qu'ils nous ont fait, les uns en inventant la fable du secours qui nous viendrait de la part des Russes, les autres en exagérant la portée de l'assistance que les puissances occidentales étaient disposées à nous prêter ! Que sur eux retombe le sang polonais inutilement versé depuis le 13 mai, car sans les mensonges des uns et les excitations des autres, le Comité central de Varsovie, loin de rompre définitivement avec le gouvernement russe, aurait profité de l'amnistie pour mettre fin au carnage ; il se serait étayé des termes mêmes du manifeste (1) pour demander l'autonomie administrative du pays, qu'on aurait accordée pleine et entière, ne fût-ce que pour prouver aux cabinets de Paris, de Londres et de

nête homme. — Ce qui se passe maintenant en Russie démontre clairement que les soi-disant conjurations contre le gouvernement, dont parle *la Cloche*, n'étaient qu'autant de canards politiques, mais cela ne prouve point que ce soit M. *Hertzen* qui ait inventé ces fausses nouvelles. — Éloigné pour toujours de la Russie, il n'a pas le moyen d'y choisir ses correspondants, et se voit réduit à accepter les nouvelles que lui transmettent des individus dont il ne connaît ni le caractère ni les antécédents. — Ces collaborateurs inconnus se seront laissé entraîner à parler de leurs aspirations personnelles comme d'autant de faits accomplis, et *la Cloche*, en publiant leurs rêveries, se trouve avoir avancé une série de contre-vérités formellement démenties par les événements. — Dans cette manière d'agir de la rédaction de *la Cloche* il y a, sans doute, de la légèreté, beaucoup de légèreté, mais de là au mensonge prémédité il y a loin.

Note de l'éditeur. D. K. Schédo-Ferroti.

(1) Voici le passage du manifeste du 12 avril, auquel l'auteur fait allusion : « A nous incombe le devoir d'ouvrir une ère nouvelle à l'existence politique du pays. — Cette ère ne peut être introduite que par une organisation rationnelle de l'autonomie dans l'administration locale comme base de tout l'édifice. »

Note de l'éditeur. D. K. Schédo-Ferroti.

Vienne que leurs notes du mois d'avril étaient intempestives et que, pour faire justice aux demandes légitimes de la Pologne, l'intervention étrangère était inutile.

Au lieu de cela..... Mais à quoi bon les récriminations rétrospectives! Je l'ai dit déjà, les circonstances étaient telles, que la Pologne paraissait autorisée à croire à sa résurrection complète, car tout le monde semblait prêt à nous venir en aide, l'Europe, le peuple russe même; aussi le Comité central de Varsovie fut-il pris à l'appât des belles paroles dont on nous leurrait, nous y fûmes tous pris, moi comme les autres. — Au lieu de déposer les armes avant le 13/1 mai, je continuai à combattre, je continuai à espérer que nos brigades errantes pourraient enfin sortir des marais et des forêts où elles sont réduites à se cacher; que les forces éparses de la Pologne pourraient enfin se réunir sous l'égide d'un corps d'armée franco-autrichien. — Ce n'est que le 16 mai que je quittai nos forêts où je laissais mon bras gauche et une partie de ma cuisse. — Depuis lors j'ai cessé de combattre, mais j'étais fier d'avoir combattu et j'espérais toujours; or, deux mois plus tard, jour pour jour, lorsque, le 16 juillet, je trouvai dans les journaux les dépêches des trois puissances (celles du 17 juin), je cessai même d'espérer, et, je vous le dis sans amertume comme sans mauvaise honte, je *regrettai* d'avoir combattu pour une cause, sainte par elle-même, mais dont la vanité et la jactance des uns, la forfanterie et la légèreté des autres, jointes à l'inconcevable aveuglement de tous, ont fait la plus absurde des entreprises, la plus criminelle des tentatives.

Que nous autres, dans nos forêts du Palatinat de *Lublin,* nous fussions encore à croire à une intervention armée de la part des grandes puissances de l'Occident, c'est assez naturel, car nous ne savions sur la situation des choses que ce qu'en disaient les camarades venant de Galicie, qui jugeaient d'après ce qu'annonçaient les journaux; mais que le Comité central, ou, puisque vous l'aimez mieux, *le gouvernement national,* ait pu ignorer les dispositions des cabinets de Paris, de Londres et de Vienne, c'est ce qui est difficile à admettre. — Que faisaient donc vos agents

diplomatiques, que faisait le Comité de Paris? Étaient-ils trompés eux-mêmes, ou vous trompaient-ils sur les véritables intentions des grandes puissances, ou encore, ayant appris la vérité, pensiez-vous bien faire en la cachant au pays, pour ne pas décourager l'insurrection, pour maintenir l'agitation, dans l'espoir qu'un concours de circonstances fortuites pouvait enfin décider l'Europe à nous envoyer autre chose que des applaudissements et des discours sympathiques?

Quoi qu'il en soit, et que vous ayez été trompés ou trompeurs, vous n'avez plus, à cette heure, la possibilité de persister dans l'un ni dans l'autre de ces deux rôles, car les dépêches des trois puissances, publiées dans tous les journaux, ne laissent aucun doute sur ce que nous avons à attendre de l'Europe. — C'est une intervention diplomatique, ce sont des notes, des paroles qu'on nous offre; ce sont les *six points* dont on demande pour nous l'acceptation, en ayant l'air de croire qu'ils suffiraient pour rendre la Pologne libre et heureuse!

Mais ces six points sont la dérision la plus amère qu'on ait jamais jetée à la face sanglante d'un peuple décimé par la guerre civile, entreprise dans l'espoir d'arriver à *un changement* de sa situation politique! C'est la demande formelle adressée à la Russie de vouloir bien *nous accorder* ce qu'elle nous avait concédé avant le commencement de la guerre; c'est la proposition faite au gouvernement de Saint-Pétersbourg de passer généreusement l'éponge sur les extravagances de l'insurrection et *de revenir au point où en étaient les choses le 21 janvier!* — Me tromperais-je en avançant ce que je viens de dire? — Voyons, pour nous en convaincre, le contenu des *six points,* mais SOYONS VRAIS et disons les choses telles qu'elles sont en réalité. — Il est de nos compatriotes qui ont cru remplir un devoir sacré en déguisant soigneusement la vérité chaque fois qu'elle blessait l'amour-propre national ou qu'elle ne disait point des Russes autant de mal qu'ils voulaient qu'on en crût. — Selon moi, ce système est mauvais, car le mensonge est en même temps et malhonnête et malhabile. — Si j'avais pensé que cela rendrait service à notre cause, j'aurais eu assez

de patriotisme pour faire comme beaucoup d'autres, qui, au lieu de venir combattre pour la Pologne, n'ont fait que *mentir pour la patrie*. — J'ai choisi la voie contraire, je me suis battu pour l'indépendance de mon pays, mais je ne mentirai pas.

Je commence par le point le plus important : « *l'entière liberté de conscience et l'abrogation des entraves mises au culte catholique* » (quatrième point).

Quelles sont ces entraves ? — Je n'en connais pas, car en Pologne, de même qu'en Russie, l'église catholique jouit de toute la liberté qu'implique sa qualité de culte reconnu par la loi. — Ni le nombre des temples, ni celui des desservants, ni celui des institutions de bienfaisance n'est limité. — Le service divin se fait publiquement, avec toute la solennité qu'on veut lui donner, et le gouvernement russe n'a trouvé à redire qu'alors que, des temples de Dieu, on a voulu faire des réunions politiques. — La seule restriction à laquelle l'église catholique se voie soumise, se rapporte aux mariages mixtes. — L'église catholique ne reconnaît comme valables que les mariages qu'elle a bénis, or, avant de célébrer le mariage entre une personne professant le culte catholique et un individu de confession hétérodoxe, nos prêtres exigent de ce dernier la promesse solennelle que les enfants provenant de ce mariage seront baptisés et élevés dans la religion catholique. — Cela se pratique pour les protestants, les luthériens, les réformés, sans que le gouvernement s'en mêle, mais, — et voilà la restriction dont on se plaint, — cela ne saurait se faire, si la personne hétérodoxe qu'il s'agit de marier, appartient au culte orthodoxe-grec. — Alors, au lieu de devenir catholiques, les enfants doivent être baptisés dans la religion orthodoxe. — C'est une violence faite à la liberté de conscience, sans doute, mais est-ce que la manière d'agir de nos prêtres ne porte pas aussi atteinte à la liberté religieuse, et sommes-nous en droit d'exiger que l'église schismatique russe se montre plus tolérante que l'église catholique ? — Que diraient nos prêtres, si le gouvernement russe consentait à abolir la loi sur les mariages mixtes des personnes appartenant à l'église orthodoxe, mais à la condition, par eux, de

ne plus exiger aucune promesse de tous les luthériens, réformés, etc., etc., qui s'uniraient à des catholiques? — S'ils consentaient à souscrire à cette condition, ils auraient grandement tort, car au point de vue de la propagation de notre sainte religion ils y perdraient, le nombre des protestants en Pologne étant plus considérable que celui des adhérents de l'église orthodoxe (1). — Or, du moment que le gouvernement proclamerait *l'égalité absolue de tous les cultes*, il serait en droit d'exiger que l'église catholique renonçât aux avantages que la coutume et la tolérance des autorités lui accordent sur tous les cultes dissidents, hormis un seul. — Cette demande, faite au nom de la Pologne, prouve une absolue ignorance de la vraie situation des choses, à moins que ce ne soit un piége tendu par les ennemis de la religion catholique.

La nomination de Polonais aux emplois publics, que stipule le troisième point, était un fait accompli avant le 22 janvier, et a beaucoup contribué à alléger notre tâche lorsqu'il s'agissait de soulever le pays. Grâce aux soins du marquis, dont on n'a pas assez reconnu ce service rendu à la cause nationale, les employés russes ont été tous chassés, et depuis le moindre scribe jusqu'aux gouverneurs des provinces il n'y avait plus que des Polonais. Ce n'est pas que je trouve à redire contre cette mesure, il est indispensable qu'on la maintienne sous peine d'ôter au pays toute force d'action dans l'avenir, mais je constate que ce ne sont pas les puissances protectrices qui ont inventé cette concession à faire au sentiment national, mais bien le gouvernement de Saint-Pétersbourg qui la lui avait accordée avant le 22 janvier.

(1) Cette assertion du patriote polonais nous semble erronée. — Bien que quelques villes, comme *Lodz* et *Donska-Vola*, aient une population presque exclusivement protestante, et que, dans le reste du pays, comme à Varsovie même, on trouve des églises luthériennes, nous doutons fort que la totalité des adhérents du protestantisme atteigne au chiffre des soldats russes (orthodoxes) dispersés par toute la Pologne. — Il va de soi qu'à l'instar de l'auteur nous entendons par le mot « *la Pologne* » rien que l'ancien duché de Varsovie. — Dans les provinces revendiquées par les Polonais, les adhérents de l'église orthodoxe sont en grande majorité.

Note de l'éditeur. D. K. Schédo-Ferroti.

L'adoption de la langue polonaise comme langue officielle (cinquième point) est également un fait accompli, qui découlait tout naturellement de la présence d'un corps d'employés exclusivement polonais. Depuis le moindre bureau jusqu'au conseil du royaume, on ne parle et n'écrit que le polonais, et de toutes les langues étrangères c'est le russe qui en est le plus rigoureusement exclu. Qu'un Allemand, un Français, un Italien se présente dans un bureau, il trouvera presque toujours quelqu'un qui lui répondra; mais s'il y venait un Russe qui ne saurait que sa langue maternelle, il est certain qu'il pourra s'en retourner pour aller chercher un interprète. Les uns, et c'est la majeure partie, ne le comprendraient pas, les autres feraient semblant de ne pas le comprendre, non pas pour le chicaner, mais pour qu'il soit bien établi que, dans les rapports officiels, *le russe est exclu à tout jamais*. Que veut dire, après cela, la ridicule stipulation du cinquième point?

L'établissement d'un sys'ème de recrutement régulier et légal, que demande le sixième point, est encore un retour à l'état de choses tel qu'il existait avant les démonstrations patriotiques de Varsovie. Le règlement sur le recrutement *qui abolit* l'ancienne coutume instituée en 1816 et fondée sur la *désignation arbitraire*, a été promulgué par le décret royal du 15/3 mars 1859. Ce règlement n'avait pas été appliqué, puisque depuis la mort de Nicolas Il n'y avait pas eu de recrutement, mais il subsistait à l'époque où les premiers troubles éclatèrent, et si le marquis Wielopolski a osé ne point agir d'après le nouveau règlement, s'il a désigné arbitrairement ceux qui devaient être faits soldats, *comme le permettait l'ancienne loi*, il y a là un abus de pouvoir de tous points condamnable, mais il n'y a point de révocation du règlement du 15/3 mars 1859.— Ce règlement subsiste, et, — pourquoi ne pas l'avouer? — il est rationnel et libéral; il ne s'agit donc pas *d'établir* un nouveau système de recrutement, mais d'appliquer un système déjà établi.

Est-ce que MM. Russell et Drouyn de Lhuys en seraient à ignorer ces faits? — S'il en est ainsi, que font donc vos agents diplomatiques à Paris et à Londres? — Dans le cas

contraire, que signifie la proposition oiseuse du sixième point?

L'*amnistie*, que demande le premier point, est une conséquence naturelle de toute cessation d'insurrection. — L'empereur Alexandre II l'avait déjà offerte et il la donnera encore pleine et entière; cette condition n'est donc qu'une phrase oiseuse destinée à enfler le programme et à augmenter d'une unité le nombre des stipulations que les puissances protectrices ont compilées, pour pouvoir répondre au peuple qui s'intéresse réellement à notre sort: Vous voyez combien la cause de la Pologne nous tient à cœur, nous avons demandé six concessions importantes pour assurer le bonheur et la liberté des Polonais.

Ce qui reste de ces *six* concessions, nous venons de le voir; il en reste *une seule,* la deuxième, celle qui demande pour la Pologne « *une représentation nationale.* »

Ce serait quelque chose, ce serait même beaucoup si, dans les dépêches des puissances protectrices, on n'avait pas ajouté la définition ainsi formulée : « *Avec des pouvoirs semblables à ceux qui avaient été déterminés par la Charte du* 27/15 *novembre* 1815. » Connaissent-ils la charte de l'année 1815, ceux qui pensent satisfaire aux vœux de la Pologne en la nantissant d'une représentation nationale *avec des pouvoirs semblables à ceux qu'établit l'acte de l'empereur Alexandre Ier?*—Ont-ils lu le titre IVe de cette charte, celui qui traite « de la représentation nationale ? » — S'ils connaissent la charte, c'est une dérision de nous en offrir une semblable ; s'ils ne la connaissent point, c'est une étourderie criminelle que de traiter ainsi à la légère une question vitale touchant l'avenir d'un peuple entier, et de demander pour lui l'établissement d'un état de choses qu'on n'a pas même pris la peine d'étudier !

Voici ce que stipule la charte de 1815 concernant la représentation nationale :

Art. 85. La représentation nationale sera composée ainsi qu'il est exprimé en l'article 31. (C'est-à-dire qu'elle consistera dans *la Diète* composée du Roi et de deux Chambres, la première formée du Sénat, la seconde des nonces et des députés des communes.)

Art. 86. Le pouvoir législatif réside dans la personne du roi et dans les deux chambres de la Diète.

Art. 87. La Diète ordinaire se réunit *tous les deux ans* à Varsovie à l'époque déterminée par l'acte de convocation émané du roi. — La session dure *trente jours.* — Le roi seul peut la proroger, l'ajourner et la dissoudre.

Art. 88. Le roi convoque une Diète extraordinaire quand il le juge à propos.

Art. 90. La Diète délibère sur tous les projets de lois *qui lui sont adressés, de la part du roi*, par le conseil d'État.

Art. 91. La Diète délibère, *d'après les communications du souverain*, sur l'augmentation ou la réduction des impôts, contributions, taxes..... ainsi que sur tous les autres objets *qui lui seront envoyés par le souverain.*

Art. 92. ..... La Diète, *après* avoir statué sur tous ces objets (1), reçoit les communications, demandes ou réclamations qui sont faites par les nonces et les députés des communes, pour le bien et l'avantage de leurs commettants. — *Elles les transmettent au conseil d'État,* qui les soumet au souverain. — *Lorsque le renvoi en a été fait à la Diète* par le roi, elle délibère sur les projets de lois auxquels ces réclamations ont donné lieu.

Art. 94. *La Diète ne peut s'occuper que des objets compris dans ses attributions, ou dans l'acte de sa convocation.*

Art. 99. Les projets présentés par ordre du roi (2) ne peuvent être modifiés *que par le conseil d'État* sur les *observations* qui pourront lui être présentées par les commissions respectives de la Diète.

Ces citations suffisent, il me semble, pour prouver combien serait illusoire une représentation nationale avec des pouvoirs *semblables* à ceux qu'établit la charte de 1815. — Un corps législatif siégeant pendant *trente jours* seulement et ayant des vacances

(1) C'est donc à dire à la fin de la session et à la veille de la clôture de la Diète.
Note de l'auteur.

(2) C'est donc à dire tous les projets, sans exception aucune.
Note de l'auteur.

qui durent 23 mois ne saurait répondre aux besoins de notre temps. — Des Chambres privées de tout droit d'initiative ne seraient que *le simulacre* d'une représentation nationale. Or, une constitution *semblable* à celle de l'année 1815, si, à la requête de nos protecteurs de Paris et de Londres, elle nous était accordée, n'assignerait aux députés de la nation que le rôle stérile de spectateurs appelés à assister aux actes du gouvernement. — Ne pouvant délibérer que sur les projets de lois qui *lui seront envoyés*, n'osant faire elle-même aucune motion, une Diète *semblable* à celle de l'année 1815 devient une sorte de bureau de requêtes, chargé de recueillir « les communications, demandes ou réclamations » du pays, qu'elle a le privilége de *transmettre* au conseil d'État, mais sans avoir le droit, ni de les soumettre à une délibération, ni de demander des explications au gouvernement, ni de proposer *proprio motu* les mesures nécessaires pour obvier aux inconvénients signalés dans ces réclamations. — Ce n'est que dans le cas où il plairait au gouvernement de s'occuper des requêtes à lui présentées, et d'envoyer à la Diète quelque projet de loi s'y rapportant, que les représentants de la nation auraient le droit de *délibérer* sur l'opportunité de ces projets ; mais là encore leur rôle se bornerait *à faire des observations* au conseil d'État, qui seul aurait le droit de *modifier* les projets présentés aux Chambres.

Voilà donc tout ce que les puissances protectrices ont cru devoir faire pour la Pologne, voilà à quoi se borne *le secours* qu'ils pensent nous porter ! — Ce sont six concessions solennellement réclamées de la Russie, six stipulations, dont quatre ne contiennent que des paroles oiseuses, dont l'une cache un piége tendu au catholicisme, tandis que la dernière rétablirait une constitution pseudo-libérale, laissant le champ libre à l'absolutisme le plus dangereux de tous, puisqu'il peut s'exercer sous les apparences de la légalité.

En présence de cette intervention, visant plutôt à satisfaire la galerie qu'à secourir la Pologne, qu'espérez-vous encore ?

Dans le cas où la Russie persisterait à rejeter l'immixtion des

puissances protectrices, croyez-vous qu'on lui déclarera la guerre? — *La guerre pour les six points!* Mais ce serait là le comble de l'absurdité, car ce serait vouloir *contraindre* la Russie à introduire chez nous un ordre de choses qu'à son tour il faudrait nous *contraindre* à accepter.

Pensez-vous qu'irritée par les manœuvres de la Russie, l'Europe lui fera la guerre *sans but déterminé,* et qu'alors nous en pourrions profiter pour reconquérir nos anciennes provinces et pour reconstituer la Pologne de 1772? — Voyons cette supposition, et demandons-nous d'abord : Qui fera la guerre à la Russie? — La France, dit-on, unie à l'Autriche et à l'Angleterre.

Commençons par cette dernière, et ayons le courage d'envisager la vérité en face, pour nous dire que l'Angleterre ne sacrifiera pas un soldat, pas un shilling pour une guerre dans laquelle elle n'aurait rien à gagner. — Or, en affaiblissant la Russie, elle travaillerait à affermir la suprématie de la France sur le continent. — En aidant à reconstituer la Pologne de 1772, la Pologne puissante, glorieuse et intimement liée à la France par la parité des aspirations à la gloire et à la puissance, l'Angleterre renoncerait volontairement à toute influence sur le continent, où rien ne pourrait résister aux forces unies des deux grandes nations, où rien, depuis Stockholm jusqu'à Constantinople, depuis Madrid jusqu'à Moscou, ne se ferait plus que d'après le mot d'ordre venu *de Varsovie* et *de Paris*. — Plus un pareil état de choses assurerait la grandeur et l'éclat de la Pologne, moins il convient *aux intérêts* de l'Angleterre; or ce n'est que SES INTÉRÊTS qu'elle consultera. Elle restera donc neutre d'abord, et viendra en aide à la Russie le jour où elle verrait que les efforts des autres puissances suffiraient pour nous rendre nos antiques frontières.

Serait-ce l'Autriche qui voudrait faire la guerre dans le but de rétablir la Pologne de 1772 ? — Il faudrait la croire folle pour supposer qu'elle consentirait à ouvrir une campagne dont le résultat, en cas de victoire, serait pour elle *la perte de la Galicie*. — Penserait-on, comme je l'entends ventiler dans les cafés de Lemberg, lui offrir les Principautés danubiennes pour la dédom-

mager ? — Cela serait affaiblir la Turquie, cela soulèverait la grande question de l'Orient, et mettrait aussitôt les capitaux et les navires de l'Angleterre au service de la Russie.— Non, il n'y a pas d'illusion à se faire, l'Autriche ne peut vouloir la reconstitution de l'ancienne puissance polonaise, et le jour où elle saurait qu'il est *sérieusement* question de la rétablir, il est indubitable qu'elle ferait la guerre, mais ce ne serait que pour s'y opposer.

Il ne reste donc que la France. — C'est sur elle qu'on a compté le plus, et c'est elle, en effet, qui semblait le plus disposée à nous venir en aide. — Il me serait trop douloureux de douter de l'affection fraternelle que nous porte le peuple français, pour que j'admette un seul instant qu'il soit devenu indifférent à notre martyre. — Ce peuple est grand et généreux, il ne regarderait ni à quelques milliers d'hommes, ni à quelques millions de francs à sacrifier, mais ce n'est pas à lui, c'est au gouvernement à décider ; or les gouvernements, celui de France comme tous les autres, agissent, non pas suivant les impulsions du cœur, mais d'après les froides lois de *l'intérêt public,* d'après les égoïstes considérations de la raison d'État.

Qu'est-ce que la France pourrait gagner en faisant la guerre à la Russie, ou, dans le cas qu'il serait démontré qu'elle n'y peut rien gagner, quelle serait la raison d'État qui la porterait à entrer en campagne ?

La reconstitution de la Pologne de 1772, quelque glorieuse qu'elle fût pour la France, ne serait pas encore un avantage assez grand, et surtout assez *visible,* pour la dédommager des efforts et des sacrifices pécuniaires qu'elle serait obligée de faire, en soutenant une guerre de plusieurs années. — Il lui faudrait autre chose encore, il lui faudrait une augmentation de territoire, sous peine de faire crier la presse d'abord et le peuple ensuite, en un mot il lui faudrait *la rive gauche du Rhin.* — Sans avoir, sinon la certitude, du moins l'espoir de s'annexer les provinces rhénanes, la France ne se lancera pas dans une guerre contre la Russie. Or, quel espoir y a-t-il pour elle de conquérir ces provinces ?—A peine les troupes françaises y seraient-elles entrées, que l'Allemagne se

lèverait comme un seul homme, oubliant son antipathie pour la Prusse et ses discordes intestines, et l'Autriche même, sous peine d'être mise au ban de l'opinion publique, serait forcée de combattre l'ennemi commun. —L'Angleterre non plus ne laisserait pas faire, craignant pour la Belgique et le port d'Anvers, de sorte que la France se verrait seule contre toutes les grandes puissances. — Admettons pourtant que l'indomptable vaillance française parvînt à avoir le dessus dans cette lutte de géants, admettons que la France réussît, non-seulement à conquérir la rive gauche du Rhin, mais même à s'y maintenir, qu'encore *ce n'est pas nous* qui aurions à y gagner. — Victorieuses sur le Rhin, les troupes françaises y *resteraient* pour garder leur conquête et n'arriveraient point jusqu'à nous ; — battues en Allemagne, ce n'est pas vers la Vistule qu'elles se retireraient, de sorte qu'en aucun cas nous ne verrions des bataillons français combattre au milieu des nôtres.—Laissons donc là la combinaison désastreuse d'une guerre entreprise par la France, avec l'arrière-pensée d'une conquête sur le Rhin ! — Heureusement pour nous, cette conquête est si peu probable, et elle coûterait si cher à la France, que nous pouvons compter qu'elle n'y songe point, et que, si elle devait faire la guerre, ce ne serait pas pour un avantage palpable qu'elle espérerait en retirer, mais bien par d'autres motifs, moins avouables, mais tout aussi déterminants que pourrait l'être la perspective d'une annexion territoriale.

Ces motifs, les Français qui sont venus combattre dans nos rangs nous les ont exposés maintes fois, mais j'avoue que, pour ma part, je n'ai jamais été bien convaincu par les raisons qu'ils nous donnaient.

J'admets, comme nous l'assuraient ces messieurs, que l'empereur Napoléon III est détesté de beaucoup de Français, j'admets qu'il existe un puissant parti qui s'efforce de remuer le sol sous la base du gouvernement impérial, j'admets que pour faire diversion aux mécontentements qui surgissent à l'intérieur, rien n'est plus efficace que de diriger l'attention du public sur les rapports extérieurs du pays, en créant des situations qui font que chaque jour

peut être la veille d'une déclaration de guerre ; — mais je ne vois pas en quoi cela prouverait que l'empereur dût venir au secours de la Pologne. — Pour cela, pour qu'il tente une seconde campagne de Russie, il faudrait que sa position à l'intérieur fût *tout à fait désespérée,* qu'il se vît à la veille d'une révolution, et qu'il ne lui restât que la chance de risquer le tout pour le tout, c'est-à-dire de revenir victorieux des bords de la Vistule, ou de succomber sous les coups du mécontentement général arrivé à son apogée, par suite du calme qui aurait permis au peuple de concentrer son attention sur la situation intérieure du pays.

Quoi qu'en aient dit nos brillants compagnons d'armes, je ne crois pas la position de l'empereur aussi désespérée que cela. — Elle est difficile, je le pense bien, mais Napoléon III est un homme de trop d'esprit pour ne pas trouver le moyen d'en sortir sans exposer son avenir et celui de *sa dynastie* au hasard d'une seule grande bataille perdue. — Égoïste, c'est possible, — dissimulé, je l'admets, — rusé, je le veux bien ; mais c'est un grand homme, un homme de génie, qui n'a qu'un but unique qu'il poursuit : la grandeur de la France assurée par le règne de la dynastie napoléonienne. — Si le rétablissement de la Pologne de 1772 était *indispensable* pour arriver à ce but, il est certain que l'empereur l'aurait tenté, il est même possible qu'il y aurait réussi, mais il est certain qu'il n'entreprendra pas une guerre dans laquelle il aurait l'Europe entière contre lui et à laquelle ne le poussent ni les intérêts de la France, ni ceux de sa dynastie. — S'il allait être absolument nécessaire d'occuper le peuple français par des bulletins de victoires, on ferait la guerre contre n'importe qui, contre l'Espagne, contre le Nord pour le Sud, ou contre le Sud pour le Nord de l'Amérique, mais on n'irait pas la porter en Russie, qui est trop éloignée et que son climat défend mieux encore que ses soldats.

Mais alors pourquoi le langage belliqueux des journaux inspirés, pourquoi ces bruits de guerre qu'on laissait se répandre sans les démentir, ces paroles encourageantes adressées à nos agents diplomatiques, ces propos excitants lancés à l'Autriche et à l'An-

gleterre; pourquoi toutes ces menées destinées à donner au gouvernement français l'apparence d'être *décidé à tout,* pour venir en aide à la Pologne? Je m'en vais vous le dire, pour que vous n'en ignoriez, si tant est que vous ne le sachiez aussi bien que moi.

La situation où se trouve l'empereur des Français est tout à fait exceptionnelle. Faute de pouvoir dire avec Louis XIV : *L'État c'est moi,* il est fondé à dire : « *Le gouvernement c'est moi,* » car dans aucun pays connu, fût-ce la Russie, la Turquie ou la Perse, l'action des ministres et des conseillers de la couronne n'est aussi complétement absorbée par la volonté du souverain, que sous le règne de Napoléon III. — Ce ne sont pas les formes légalement constituées du gouvernement qui reconnaissent cette omnipotence de l'empereur, c'est sa supériorité intellectuelle, sa volonté de fer qui la lui ont donnée. — Il y a en France, et un corps législatif, et un sénat, et un conseil de l'empire, et un conseil des ministres, mais personne, ni dans le pays, ni à l'étranger, ne se préoccupe de savoir ce qui se passe dans toutes ces réunions. — Que pense l'empereur? que dit, que veut, qu'a résolu l'empereur? — Voilà ce qu'on se demande, c'est donc l'empereur, l'empereur seul qui gouverne. — Une telle position, du moment qu'elle est acceptée par le pays, offre de grands avantages, et peut mener à de grands résultats, étant occupée par un homme aussi supérieur que Napoléon III, mais elle ne laisse pas que de créer certaines difficultés, qu'il n'est possible de surmonter qu'à force de patience et d'adresse.

Si cet être collectif qu'on nomme le public accepte et tolère la dictature impériale, c'est qu'au nombre des mille et mille individus dont se compose ce grand tout, il en est beaucoup qui se flattent de l'espoir que le pouvoir discrétionnaire de l'empereur sera employé pour la réalisation des vœux particuliers de chacun d'eux. — A cette condition, celle d'agir comme à la place de l'empereur il aurait agi lui-même, celle d'ordonner, dût-il y avoir abus de pouvoir, ce qui réaliserait ses vues personnelles, chacun est prêt à pardonner à Napoléon III sa toute-puissance, et à maintenir le régime actuel, envers et contre tous ceux qui voudraient

l'attaquer. — Il n'y a que ceux dont les sympathies *sont froissées* par les actes de l'empereur, qui se plaignent de ce qu'ils appellent son despotisme; mais ils seraient les premiers à chanter ses louanges, s'il consentait à mettre *ce despotisme* au service de leurs idées politiques (1).

Voilà, en peu de mots, le secret de la puissance et du faible de la position de l'empereur. — Étant à lui seul le gouvernement de la France, et aucun gouvernement ne pouvant durer sans être appuyé du suffrage de la majorité, il a besoin, pour conserver son pouvoir dictatorial, d'avoir pour lui la majorité de la nation, ce à quoi il ne peut arriver qu'en laissant cette majorité dans la persuasion qu'il usera de sa toute-puissance dans le sens qui répond à ses sympathies.

Que les sympathies du peuple français pour la cause de la Pologne, fussent des plus vives, cela ne saurait être révoqué en doute. — Dans aucun pays on n'a pris notre cause à cœur comme en France, nulle part les journaux n'ont tenu un langage plus excitant, nulle part on n'a agi sur l'opinion publique avec tant d'habileté. — Les articles, les brochures, les meetings, les souscriptions, les adresses au gouvernement se suivaient sans interruption, les noms les plus retentissants de la France figuraient au nombre de nos défenseurs, et au sénat même on entendit proclamer que la guerre contre la Russie était indispensable. — C'était un enthousiasme, un entraînement général; le peuple français semblait prêt à se lever en masse, résolu qu'il était à braver tous les obstacles et à traverser au pas de course l'Allemagne effrayée pour courir à la délivrance de ses frères polonais.

(1) Pour élucider mon dire, je suppose qu'un décret, signé de Napoléon, proclamât la reconstitution de la république en France. — Sans avoir consulté le corps législatif, le sénat et la nation, il n'aurait pas le droit d'en agir ainsi. — Ce serait une action *arbitraire* de changer la forme du gouvernement que le peuple a déclaré vouloir monarchique. — Ce serait bien *du despotisme*, et pourtant le parti républicain, qui ne parle que du respect dû aux lois, applaudirait le premier à cette violation de la loi, par la seule raison qu'elle aurait été violentée *dans le sens qui répond à ses aspirations*. — Ils sont tous comme cela.

Note de l'auteur.

Que devait faire l'empereur en présence d'un mouvement populaire aussi habilement provoqué? Devait-il profiter de la surexcitation des passions pour jeter la France sur l'Allemagne, conquérir les provinces rhénanes, reconstituer la Pologne de 1772, et se proclamer arbitre du continent européen? — Il l'aurait tenté, sans nul doute, s'il avait jugé la chose possible; mais ne pouvant compter sur aucun allié, ne pouvant même faire fonds sur la durée de l'enthousiasme du peuple, dont personne comme lui ne connaît la versatilité, il comprit, avec la rapidité de jugement qui le caractérise, que l'entreprise aurait été d'une folie insigne, puisqu'elle aurait eu presque toutes les chances contraires, et qu'elle aurait remis en question la prépondérance politique de la France et l'avenir de la dynastie régnante. — La seule résolution que pouvait prendre Napoléon III, était d'éviter une guerre européenne, mais cette résolution prise, que devait-il faire?

Devait-il déclarer péremptoirement qu'en aucun cas la France ne tirerait l'épée pour la Pologne? Il ne l'aurait pu sans froisser les sympathies de l'immense majorité des Français, chez lesquels la presse, avec une habileté admirable, avait surexcité l'instinct belliqueux qui les caractérise. — Il n'aurait pu répondre aux meetings, aux adresses, aux brochures polonophiles : Je compatis, comme vous, au sort de la Pologne; comme vous, je voudrais pouvoir assurer la prospérité de ce malheureux pays, MAIS je ne risquerai jamais celle de la France dans un conflit général; *je ne ferai donc pas la guerre à la Russie.* — Une pareille déclaration aurait été un bienfait pour la Pologne, qui aurait su à quoi s'en tenir sur l'intervention étrangère, et dont, depuis longtemps, le sang ne coulerait plus inutilement, mais elle aurait provoqué en France une tempête terrible, un de ces ouragans politiques capables de renverser l'édifice social. — Blessé dans la partie la plus sensible de son organisme, sa *vanité,* qui s'offense à la supposition qu'une guerre contre n'importe qui pourrait être *risquée,* c'est-à-dire suivie d'une défaite, et sa *générosité,* qui le porte à vouloir redresser tous les torts qui se commettent dans le monde entier; le peuple français aurait accusé son gouvernement de manquer

de courage, de compromettre la dignité de la nation, d'être de connivence avec le czar pour opprimer la Pologne, de vouloir introduire en France le régime moscovite, qui ne fait aucun cas de la voix de l'opinion publique ; — et d'accusation en accusation, on en serait venu à trouver le gouvernement insupportable, ce qui aurait bien pu mener à la reproduction, en France, de quelques-unes de ces scènes qui agitent la Pologne.

Pour sortir de l'impasse où l'avaient mis, d'une part, l'évidence du fait, qu'une guerre pour la Pologne de 1772 serait une guerre contre l'Europe entière, et, d'autre part, la surexcitation belliqueuse du peuple, qui demandait à aller à Varsovie, il n'y avait, pour un homme habile, qu'une seule et unique manière d'agir. — Il fallait se conduire de sorte à éviter la guerre, tout en laissant croire qu'elle allait être déclarée du jour au lendemain. Il fallait engager des pourparlers diplomatiques de concert avec d'autres puissances, sur lesquelles pouvaient être rejetés et la lenteur et l'insuccès de ces démarches, tout en laissant aux journaux inspirés et non inspirés la liberté pleine et entière d'annoncer que l'ouverture de la campagne de Russie était imminente. — Il fallait, en un mot, ne point choquer l'enthousiasme belliqueux du peuple en le rabattant d'un mot, mais bien le laisser se refroidir peu à peu, en ayant l'air de vouloir faire ce qu'il exigeait.

Combien cette politique était sage et prévoyante, cela ressort de la lecture attentive des journaux français. — Tant que l'immixtion de la France dans les affaires de la Pologne n'était encore que le projet favori du parti libéral, le langage de toutes les feuilles se confond en un seul cri, qui demande au gouvernement de venir au secours des Polonais. — Quelle que fût leur couleur, quel que fût leur programme, tous les journaux français prêchaient la croisade contre la Russie, tous patronnaient les souscriptions au profit de la Pologne, tous engageaient le gouvernement à agir, et au plus tôt, pour mettre un terme aux souffrances d'un noble peuple opprimé.

Cédant, ou du moins ayant l'air de céder à la pression de l'opinion publique, le gouvernement de l'Empereur entra en pour-

parlers avec l'Angleterre et l'Autriche et, de concert avec ces puissances, envoya à Saint-Pétersbourg la dépêche du mois d'avril.

Vu le contenu de ce document, la collectivité de la démarche, qui faisait dépendre les actes ultérieurs de la France des résolutions que prendraient les deux autres cours (dont une copartageante de la Pologne) et l'envoi antérieur de pièces semblables de la part de la Suède et de l'Espagne, il n'y a, dans ce premier pas du gouvernement français, rien de bien marquant, rien de décisif, et néanmoins il eut pour effet de calmer un peu l'esprit belliqueux de la presse. — Flattés d'avoir été écoutés, heureux de l'importance que cela leur donnait aux yeux de leurs lecteurs, il y eut quelques journaux qui se déclarèrent satisfaits. — Voyez, disaient-ils, l'admirable gouvernement que nous avons; — il a écouté ce que nous lui disions, il s'est mêlé des affaires de Pologne, *il a écrit au czar*. — Oh ! nous ne craignons personne, nous sommes des Français, et si on osait nous donner une réponse offensante, nous n'hésiterions point à faire la guerre; mais il est à espérer, etc., etc. — Voilà une première satisfaction donnée à la vanité nationale, et avec cela une notable part des dispositions belliqueuses parfaitement apaisées.

Les réponses évasives mais conciliantes du prince Gortschakoff ranimèrent le zèle des batailleurs. — Moins la guerre devenait probable, moins il y avait d'inconvénients à crier : Aux armes ! Aussi le langage de la presse était-il redevenu fort belliqueux lorsque partit la dépêche du 17 juin, la dépêche aux fameux *six points*. — Le ton doctoral de cette pièce et l'action directe qu'elle prétendait exercer sur les résolutions de la Russie, en indiquant, *point par point*, ce qu'elle devait faire pour assurer la paix et le bonheur de la Pologne, flattèrent singulièrement l'amour-propre national des Français; aussi eût-il suffi que le prince Gortschakoff acceptât les six points comme base de conférences ultérieures, pour que tous nos amis en France devinssent de chaleureux partisans des Russes. — Ce sont au fond de braves gens, eût-on dit, barbares par ignorance, mais sans mauvais vouloir. — Vous

voyez comme ils écoutent ce que nous leur conseillons. — Maintenant c'est la France, *c'est nous* qui venons de régler les droits politiques des Polonais, qui seraient bien fous et bien ingrats s'ils n'étaient contents de ce que *nous* faisons pour eux.

Bercées au chant de cette victoire présumée, la haine contre les Russes et l'ardeur pour la cause de la Pologne étaient en train de s'assoupir, lorsqu'elles furent subitement réveillées par les réponses du cabinet de Saint-Pétersbourg.— Voyant que la Russie n'acceptait pas les six points de la France, nos amis des bords de la Seine se remirent à détester les Russes.— Comme au commencement de la lutte, tous étaient d'accord pour maudire nos oppresseurs, tous, à l'unisson, exaltaient notre courage et plaignaient notre sort; mais là s'arrêtait l'unanimité dans les avis; le nombre de ceux qui demandaient que la France mît son épée au service de la cause polonaise, se trouva sensiblement diminué.—Si quelques journaux prêchaient encore la croisade contre la Russie, d'autres s'attachaient à démontrer les inconvénients qu'une guerre aussi lointaine aurait pour la France ; on évalua les pertes, on calcula les sacrifices qu'entraînerait une lutte avec le colosse du Nord, on alla jusqu'à s'apitoyer d'avance sur le sort des veuves et des orphelins des nouveaux conscrits qu'il faudrait lever, et on conclut que le gouvernement ferait bien de réfléchir mûrement et *longuement* avant que de se résoudre à une guerre, qui, après tout, n'était impérieusement exigée ni par les intérêts ni par l'honneur offensé de la France.

Que s'était-il passé pour amener un tel changement dans les dispositions de la France à notre égard? que s'était-il passé pour rendre les amis les plus chaleureux de la liberté aussi indifférents pour la libération de la Pologne? Rien, si ce n'est que le temps avait marché, amenant à sa suite la réflexion, cette éternelle ennemie des entraînements subits, qui arrête, d'une main glaciale, ce *premier mouvement* dont Talleyrand conseillait à ses compatriotes de se méfier. — Voyant, ou du moins *croyant* que c'est *sa voix* qu'écouta l'Empereur lorsqu'il s'immisça dans les affaires de Pologne, le public français est enchanté de cette preuve de

docilité de son gouvernement, et demeure convaincu qu'il dépendrait de lui de faire déclarer la guerre à la Russie. — Pour cela, il suffirait qu'il persistât à la demander. — Nul doute que l'élu du peuple ne finît par faire ce que veut le peuple : il faut donc — puisque c'est à l'opinion publique à décider, — il faut avant tout se rendre compte si cette guerre est réellement nécessaire pour la grandeur et la gloire de la France ?

C'est cette question que le public français s'est posée avec toute la gravité que demandait la résolution *définitive* qu'il se crut appelé à prendre, et, réflexion faite, — il est arrivé à se dire qu'au fond il n'a jamais *sérieusement* voulu entreprendre une seconde campagne de Russie.

Voilà donc à quoi a abouti l'agitation populaire en France, que vous avez mis tant de soin à provoquer, tant d'adresse à maintenir. — Il y a quelques mois à peine qu'une guerre pour la cause polonaise semblait être le vœu unanime de la nation entière ; — à cette heure elle serait déjà peu populaire, — et il ne se passera pas six semaines qu'elle sera devenue absolument impossible, tant le public sera convaincu qu'elle serait *contraire aux intérêts du pays !*

Et pourtant, c'est sur cette guerre, c'est sur l'intervention armée de la France que nous comptions en faisant des efforts désespérés pour continuer la lutte ; c'est le secours prochain d'une armée française, qu'on nous promettait chaque jour, qui fit que nous prîmes patience dans nos forêts, qui fit que nos légions, dispersées par la mitraille des Moscovites, se ralliaient le lendemain, bravant la faim, le froid et la mort, pour être encore sous les armes le jour où arriveraient nos frères, où viendraient les rejoindre les bataillons français.

Que sont-elles devenues ces cohortes libératrices dont on nous faisait espérer le secours, que sont devenus ces régiments français dont on est allé *jusqu'à nous annoncer le départ ?* car, lors de la malheureuse expédition navale de la Baltique que fit manquer le Moscovite Bakounine, on a poussé l'impudence du mensonge jusqu'à nous assurer que c'était un régiment français qui s'était embarqué !

Que Dieu juge de la culpabilité de ceux qui en portent la faute, mais c'était un jeu cruel et sacrilége que de nourrir d'espérances illusoires un peuple au désespoir, que de prolonger l'effusion du sang polonais lors même qu'il était devenu évident que tout était perdu et que notre sang coulait inutilement.

A cette heure, je l'entends dire chaque jour autour de moi, c'est la France qu'on accuse, c'est Napoléon III qu'on rend responsable de nos malheurs. — « Si, dès le commencement et sans aucun retard, l'Empereur avait ôté aux Polonais toute illusion, en déclarant qu'il n'irait point jusqu'à faire la guerre à la Russie, les événements auraient été tout autres qu'ils ne furent en réalité; c'est donc lui qui est la cause de ce que la lutte ait été continuée jusqu'à ce jour! » — Voilà comme on juge à cette heure. — De l'injustice et de l'ingratitude! il doit y être habitué!

L'empereur pouvait-il déclarer péremptoirement: «*Jamais je ne ferai la guerre pour la liberté de la Pologne?*» —Je vous ai démontré qu'il ne le pouvait pas. — Ce sont nos compatriotes, entraînés par un patriotisme mal inspiré, ce sont nos amis de la presse française, trop faciles à s'exalter, c'est vous, puisque vous aviez le pouvoir de vous y opposer et que vous ne l'avez pas voulu, c'est *vous* qui avez mis l'empereur dans l'impasse dont j'ai détaillé plus haut la difficulté.

C'est vous qui l'avez contraint à *opter* entre la continuation de l'effusion du sang polonais et l'éventualité d'une effusion de sang français, provoquée par les tumultes et les essais d'insurrection qu'aurait déterminés une déclaration de cette nature, si elle avait été faite alors que la France était encore en proie à cette agitation fébrile qu'on a mis tant d'art à nourrir et qui demandait la guerre à cor et à cri.

N'ayant pas la liberté d'agir selon sa volonté, mais devant *choisir* entre deux maux, l'empereur a choisi celui qui, en sa qualité de Français, devait lui paraître le moindre des deux. — Il a conservé le calme chez lui, en évitant de choquer l'opinion publique par une déclaration qui aurait apaisé la Pologne en coupant court aux illusions dont on la nourrissait, mais qui aurait

produit des troubles en France. — Il a laissé circuler, sans les démentir péremptoirement, ces bruits de guerre à l'aide desquels vous et vos amis pensiez stimuler le caractère batailleur de la nation.

L'accuserez-vous pour cela de duplicité, lui reprocherez-vous d'avoir traîtreusement induit la Pologne en erreur? D'après ce que j'entends dire ici, je vois que cette façon de juger commence déjà à se répandre, et, pourtant, moins que personne vous êtes en droit de la maintenir. — Si la conduite de Napoléon III pouvait induire en erreur la masse, qui ne voit que la surface des choses et à laquelle les détails échappent, vous, qui vous êtes placés à la tête de l'insurrection polonaise, vous étiez tenus d'avoir plus de perspicacité ; or, il n'en fallait pas beaucoup pour comprendre les avertissements qu'au moment même où l'agitation était la plus forte, l'empereur donná à la Pologne de ne pas compter sur une intervention armée.

Comment n'avez-vous pas compris qu'elles étaient à votre adresse les paroles que prononça *M. Billault* dans la séance du 6 février, où il dit : « Le gouvernement français pense que l'auto-« nomie de la Pologne aurait bien plus à attendre des sentiments « généreux et libéraux de l'empereur actuel de Russie que d'une « tentative insurrectionnelle? » Comment ne sentiez-vous pas que c'était pour votre gouverne que, dans la même séance et en reponse aux cris de guerre poussés par le prince Napoléon, l'orateur du gouvernement fit entendre des paroles de paix, paroles que, le lendemain même, confirma une lettre officielle de l'empereur (1)? — L'avertissement était direct et suffisamment clair, il

(1) C'est évidemment une erreur de date que commet ici l'auteur. — Les paroles qu'il cite ont effectivement été dites en la séance du 6 février ; mais c'est au corps législatif que M. Billault les adressa, tandis que la réplique à la sortie du prince Napoléon fut donnée, le 18 mars, au sénat. — C'est à ce dernier discours que se rapporte la lettre publiée par le *Moniteur*, et dont voici les termes :

« Paris, 21 mars 1863.

« Mon cher monsieur Billault,

« Je viens de lire votre discours et, comme toujours, j'ai été heureux de trouver en vous un interprète si fidèle et si éloquent de ma politique. Vous avez su concilier 'expression de nos sympathies pour une cause chère à la France avec les égards dus

me semble. Si vous n'avez pas su ou pas voulu en profiter, la faute en est à vous seuls, et non pas à l'empereur Napoléon III, que tous les patriotes éclairés tenaient et tiennent encore pour l'ami le plus sincère de la Pologne, et qui, j'en ai la conviction intime, rendra à notre cause des services aussi importants que réels, non pas en venant au secours de ce qu'il appelle notre « *tentative insurrectionnelle* » et que, par l'organe de *M. Billault,* il déclare n'avoir que peu de chances de réussite, mais en accordant à la Pologne le puissant appui de l'influence morale que lui donnent son incontestable supériorité intellectuelle et une expérience que nulle autre n'égale.

Je suis fâché de ce que ma lettre soit devenue si longue par les détails dans lesquels je devais entrer ; mais j'ai cru ne pas devoir en passer un seul, afin d'établir d'une manière irréfutable que nous ne pouvons et même que nous ne pouvions compter sur le concours des puissances de l'Occident.

Croyez bien que je n'ai pas moins de patriotisme que vous, et que mon cœur bondit à la seule pensée de voir le nom polonais briller d'un nouvel éclat dans l'histoire de l'Europe! Je donnerais volontiers le bras qui me reste, et j'y ajouterais ma tête sans la moindre hésitation, si j'avais l'espoir d'assurer par là l'avenir et la grandeur de mon pays; mais faut-il pousser le patriotisme jusqu'à s'aveugler à dessein, jusqu'à dire : « *Je crois,* » lorsque au fond de sa conscience on entend une voix qui nous crie : « *Non, vous ne croyez pas!* » Eh bien, c'est moi qui vous le dis, vous ne croyez pas à une intervention armée de la part ni de l'Angleterre, ni de l'Autriche, ni même de la France! Vous y avez cru dans le temps, j'aime à l'admettre, car vous seriez trop coupables d'avoir agi comme vous l'avez fait en nous leurrant chaque jour d'un espoir que vous ne partagiez point; mais à cette heure, *vous n'y*

à des souverains et à des gouvernements étrangers. Vos paroles ont été sur tous les points conformes à ma pensée, et je repousse toute autre interprétation de mes sentiments. Croyez à ma sincère amitié.

« Signé NAPOLÉON. »

Note de l'éditeur. D. K. SCHÉDO-FERROTI.

croyez plus ! Je suis donc fondé à vous demander en mon nom, au nom des camarades qui combattent encore, au nom de la patrie commune : Qu'espérez-vous, et que comptez-vous faire?

Espérez-vous que les puissances protectrices, sans faire à la Russie une guerre régulière, mettront le blocus devant les ports de la Baltique, comme le propose je ne sais quel folliculaire extravagant? Mais ce serait absurde, car la Russie n'accepterait pas pour vingt-quatre heures une pareille position. C'est elle qui déclarerait la guerre aux puissances et qui envahirait le territoire autrichien, d'où résulterait un conflit général que personne ne désire, excepté vous.

Pensez-vous que la France et l'Angleterre nous reconnaîtront la qualité de belligérants pour faire disparaître les difficultés qui s'opposent maintenant à l'introduction d'armes et de munitions en Pologne? A quoi cela nous avancerait-il si la Prusse et l'Autriche n'en faisaient pas autant de leur côté? Pour la Prusse, je présume qu'il ne vous reste point de doute, et, à moins de vous aveugler à dessein, vous ne sauriez guère en garder sur les dispositions de l'Autriche à notre égard. Est-ce que les arrestations quotidiennes, les visites domiciliaires, les convois de munitions confisqués, les patriotes polonais désarmés (1), ne vous ont pas encore éclairés sur les véritables intentions de l'Autriche? Jamais ni l'un ni l'autre de nos voisins de l'Occident, jamais ni la Prusse ni l'Autriche ne seront franchement pour nous, et quelle que soit la qualité que nous reconnaîtraient la France et l'Angleterre, jamais nous n'aurons de munitions de guerre que par fraude, c'est-à-dire à des prix exorbitants et avec des difficultés inouïes.

Espérez-vous maintenir l'insurrection, en envoyant dans les forêts de nouvelles légions pour remplacer celles que moissonnent le besoin, la fatigue et la mitraille des Moscovites? — Cela sera difficile, très-difficile! — J'en viens, moi, de la forêt; je sais donc ce qui s'y passe aussi bien et mieux que vous; or, je vous le dis en vérité, il n'y a qu'un seul moyen d'empêcher que le décou-

(1) Et parfois tués, comme par mégarde.

(Note de l'auteur.)

ragement ne gagne nos braves : c'est de les maintenir dans l'espoir que *sous peu* ils seront secourus par la France. — Voulez-vous recourir à ce moyen? — Il serait horrible, mais il répondrait au but. — Les légions nationales continueraient à combattre, l'insurrection durerait tout l'automne, tout l'hiver peut-être, et le sang continuerait à couler jusqu'au printemps. — Et puis, après? — Le printemps venu, croyez-vous que les situations seront changées, que l'Angleterre trouvera qu'il est *de son intérêt* de coopérer à l'établissement de la prépondérance française sur le continent, que l'Autriche jugera à propos de rétablir la Pologne de 1772, ou qu'en France l'enthousiasme pour notre cause se sera rallumé? Il est impossible que vous croyiez cela, et en fussiez-vous à vous faire illusion à ce point, il est certain que vous seriez cruellement trompés dans vos espérances. Le printemps de 1864, s'il trouve encore l'insurrection sous les armes, ne lui amènera aucun secours étranger, aucun convoi de munitions. — Seuls nous sommes et seuls nous demeurerons à combattre contre les forces moscovites, dont le nombre augmente chaque jour, et dont, pendant l'hiver, on ne manquera pas d'inonder le pays, en profitant du temps où la Russie est inattaquable, pour nous envoyer les troupes cantonnées à Saint-Pétersbourg, dans les ports de la Baltique, le long de la frontière de l'Autriche, et pour en faire venir jusque de l'Oural et des steppes kirghises. — Cela peut aller jusqu'à 200 mille hommes en sus de ceux qui sont déjà en Pologne. — Espérez-vous tenir pendant tout l'hiver, pendant *six mois,* contre des forces aussi supérieures? — Allons! point de jactance criminelle, point de vanterie sacrilége, vous êtes certains que vous ne le pourrez pas! — Voyant l'insuccès des efforts surhumains qu'elle a faits, la Pologne est lasse de guerre intestine et se dit que la continuation de l'état de choses actuel est pire que le régime moscovite.

Le paysan paye double impôt, l'un pour la caisse nationale, l'autre au gouvernement moscovite. — Les classes moyennes payent deux fois l'impôt du sang, car ce sont elles qui forment la majeure partie des légions patriotiques, et les recrues enlevées de force pour être incorporées dans les régiments russes ne sont pas revenues. —

L'aristocratie et la grande propriété terrienne payent plus que double impôt, car, outre les dons gratuits et les emprunts forcés que leur impose le gouvernement national, elles sont soumises de la part des Russes à des taxations et des extorsions arbitraires, comme celles dont Mouravieff a frappé la noblesse lithuanienne, en établissant l'infernal principe que la révolution doit payer ce que coûte la révolution.

Avez-vous les moyens de mettre fin à cet état de choses? Non!

Croyez-vous qu'il puisse être prolongé indéfiniment au gré de votre volonté? Non, mille fois non!

Encore quelques mois, et vous verrez se former un parti ayant, comme bien s'entend, notre féale aristocratie et nos patriotiques grands propriétaires à sa tête, un parti qui abandonnera l'insurrection, qui fera acte de soumission au gouvernement moscovite, qui vous reniera vous d'abord et nous ensuite, et qui emploiera toute son influence pour pacifier le pays et le faire revenir de « *ses erreurs.* » — Que cette influence est immense, vous le savez comme moi. — Le paysan a été toujours assez indifférent pour la cause que vous défendez, — j'aurai tantôt occasion de vous dire d'où provenait cette indifférence, — il ne sera donc pas difficile de l'en détacher entièrement. — La classe moyenne, c'est-à-dire tout, ou à peu près tout ce qui se trouve entre *le paysan* (indépendant par le champ qu'il laboure) et le *propriétaire foncier*, (indépendant par les biens qu'il possède), ne subsiste et ne prospère que des miettes que lui jette l'aristocratie. — Que celle-ci se rallie au gouvernement de Saint-Pétersbourg, et vous perdez tous ceux qui forment sa clientèle, c'est-à-dire les trois quarts de ceux qui combattent encore.

Les rangs des légions nationales ainsi éclaircis, pensez-vous tenir la campagne avec les quelques braves dont l'ardeur patriotique ne pèse rien, ne calcule rien, et qui continueront à se battre jusqu'à ce que vous leur disiez : « C'est assez? » Je ne conteste à personne le droit de se faire tuer. Si telle est la résolution que le patriotisme vous inspire, MM. les membres du gouvernement

national, je vous approuverais fort si vous alliez tous chercher une mort certaine, en vous plaçant sous la mitraille des Moscovites; mais ce que je vous conteste, c'est le droit d'y envoyer n'importe qui, du moment qu'il vous serait prouvé qu'aucun sacrifice ne peut plus sauver la cause pour laquelle on combattrait.

Le sang d'un peuple héroïque pèse bien peu, lorsque dans le bassin opposé de la balance se trouve encore la moindre parcelle d'espoir, la moindre chance de conquérir l'indépendance de la patrie; mais du jour qu'il est devenu évident que tout espoir de réussite est perdu, chaque goutte de sang versé inutilement retombe sur la conscience de ceux qui pouvaient arrêter la lutte et qui ne l'ont pas fait. Que nous n'avons rien, absolument rien à espérer de nos efforts isolés et condamnés à demeurer isolés, j'ai eu la douleur de vous le démontrer à l'évidence, je puis donc revenir à ma question en vous demandant : *Qu'avez-vous résolu de faire?*

Ma lettre prendrait une forme aussi insolite qu'enbrouillée, si j'allais la continuer par une longue série de locutions interrogatives : Pensez-vous? Voudriez-vous? Préféreriez-vous? etc.; je veux donc supposer que vous me renvoyez la question, que c'est à moi que vous demandez : *Que faut-il faire?* et j'essayerai d'y répondre en observant strictement le principe énoncé au commencement de ma lettre. Je dirai la vérité, rien que la vérité et toute la vérité; je pourrai me tromper dans mes conclusions, mais je ne mentirai pas dans mes assertions.

Ce qui importe avant tout, c'est de réparer les fautes déjà commises; or, pour les réparer, il est indispensable de s'en rendre compte; je vais donc les énumérer dans l'ordre même qu'elles ont mis à se produire.

D'abord, au lieu de demander une chose possible, on a poursuivi une chimère; au lieu de demander des droits politiques pour *le peuple polonais*, on a voulu conquérir de la gloire et de la grandeur à offrir à l'aristocratie; au lieu de créer une Pologne *libre*, on ne s'est préoccupé que de la reconstitution d'une Pologne *dominatrice;* au lieu de borner ses prétentions à l'indépendance

de la Pologne proprement dite (1), on a réclamé la restitution des « provinces polonaises, » de pays habités par des peuplades de race non polonaise, et sur lesquels la Pologne régnait dans le temps par droit de conquête.

N'essayez pas de me contredire en soutenant qu'en Volhynie, en Podolie, à Kiow, etc., le *peuple* est polonais; vous ne seriez pas de bonne foi, car vous savez aussi bien que moi que ce n'est que l'aristocratie, la noblesse de ces contrées qui est polonaise.

Cela posé, et le fait est irrécusable, qu'importe au PEUPLE POLONAIS l'annexion des anciennes conquêtes au grand royaume que l'on pensait reconstruire?

Les impôts qu'aurait à payer le paysan *polonais* se trouveraient-ils réduits par le fait que dans la caisse où il les verserait, seraient venus s'amonceler les impôts payés par les paysans *non polonais* de la Volhynie, de la Podolie, etc., etc?—J'en doute fort, car l'expérience nous prouve que les citoyens des grands États sont, la plupart du temps, plus imposés que ceux des États moyens.

Les libertés dont jouirait le peuple *polonais* se trouveraient-elles plus grandes, par le fait que les institutions qui les lui garantissent auraient eu force de loi au delà des limites de sa patrie, chez les peuplades *non polonaises* des provinces reconquises? — J'en doute encore, car les plus grands États indivis sont justement ceux où la liberté du citoyen a le plus de difficulté à s'établir et à se maintenir.

Qu'aurait donc eu à gagner le *peuple polonais* par la réunion à la couronne de Pologne des anciennes conquêtes du royaume? — Rien, absolument rien!

Ce n'est pas lui, c'est *l'aristocratie* qui profiterait des palatinats, des castellanies, des starosties, des places et emplois de tout genre offerts à son ambition.—Que cela fait-il au peuple?

Que gagnerait le peuple *polonais* parce que tel grand seigneur, propriétaire en Kiowie ou en Podolie de biens-fonds habités par

(1) C'est-à-dire au sol habité par le peuple polonais.

(Note de l'éditeur, D. K. SCHÉDO-FERROTI.)

des dizaines de mille paysans *russes*, aurait la faculté de siéger à la chambre des nonces? Ne possédant pas un arpent de terre en *Pologne*, mais élu député à l'unanimité des suffrages dans l'assemblée communale composée rien que de ses fermiers et tenanciers, le noble comte n'hésiterait pas à voter tous les impôts et impositions dont lui ou les siens auraient leur part (1). Ces charges, s'il est généreux, il peut les alléger à ses commettants et redevanciers, en cédant quelque chose sur les stipulations de leurs baux, ce qui ne pourrait qu'augmenter sa popularité parmi ses électeurs, les paysans de Kiowie ou de Podolie, qui chanteraient les louanges du magnifique seigneur châtelain, pendant que les paysans *polonais* payeraient intégralement le surcroît d'impôt consenti par les députés envoyés des provinces reconquises!

Que gagnerait le *peuple polonais* en se voyant appelé à défendre les frontières de ce monstre en géographie, de ce royaume en forme de boyau qui s'étendrait depuis la Baltique jusqu'à la mer Noire? La *vraie Pologne* compte jusqu'à huit millions d'habitants, occupant un territoire relativement peu étendu et parfaitement arrondi, de sorte qu'une armée de 40,000 hommes serait plus que suffisante pour la défendre. C'est donc un soldat sur deux cents habitants qu'aurait à fournir le peuple polonais tant qu'il resterait seul.—Par l'annexion des provinces à la population non polonaise, le chiffre des habitants serait augmenté d'environ douze millions (total vingt millions), mais le territoire du nouvel État se trouverait agrandi hors de toute proportion. — Occupant une surface presque double de celle de la France, et ayant des frontières découvertes sur une longueur d'environ 1,500 kilomètres, il faudrait au moins 300,000 hommes pour la défense du territoire d'un tel État. — Ce serait donc TROIS soldats sur 200 habitants qu'aurait à fournir la population du royaume de vos rêves, ce

(1) Comme l'augmentation de la liste civile, la création de grandes charges rétribuées, la garantie,par l'État, d'un chemin de fer dont l'urgence et le rapport seraient contestables, mais qui passerait par les domaines de M. le comte, etc.

(Note de l'auteur.)

qui revient à dire que pour le plaisir de vous voir régner sur la Podolie, la Volhynie, etc., etc., pour la satisfaction de voir les grands seigneurs de ces contrées siéger au Sénat de Varsovie, le *peuple polonais* aurait à fournir *trois fois plus de soldats* qu'il n'aurait à en mettre sur pied si vous consentiez à le laisser seul et à ne point lui annexer des populations hétérogènes desquelles il n'a rien à gagner et dont il devra défendre le territoire.

Voilà ce que son gros bon sens fait sentir au paysan polonais, et voilà pourquoi il est demeuré indifférent à la cause que vous défendez. — Il sent que cette cause n'est pas la sienne, n'est pas celle du *peuple polonais,* mais la vôtre, celle de l'aristocratie et de la gentilhommerie polonaises. — Trop patriote pour s'opposer à un mouvement national, trop noble pour descendre au rôle de délateur, notre population agricole ne s'est pas montrée hostile à nos légions, et n'en est jamais venue ni à les combattre ni à les dénoncer comme faisaient les paysans en Volhynie, en Podolie, en Kiowie; mais rien n'a pu la faire sortir du rôle de spectateur indifférent, rien n'a pu la décider à se lever en masse, comme elle l'aurait fait si elle avait jugé que c'est pour elle, pour la conquête des droits politiques *du peuple,* pour l'*indépendance de la vraie Pologne,* que combattait l'insurrection.

C'était donc une faute immense qu'on a commise en déplaçant le centre de gravité de la question, en poursuivant un fantôme au lieu d'une réalité, en exigeant la cession d'une notable partie du territoire russe, au lieu de se borner à demander l'indépendance de la vraie Pologne. — Si le comte André Zamoïski, lors de son entrevue avec l'Empereur Alexandre, au lieu de parler au nom de la Volhynie, de la Podolie et des autres provinces russes, avait parlé rien qu'au nom de *la Pologne,* s'il avait demandé non-seulement l'autonomie administrative du pays, mais même sa séparation définitive d'avec la couronne de Russie, il aurait eu toutes les chances favorables de voir sa mission couronnée de succès. — L'Empereur sentait ce qu'il y avait de légitime dans le désir des Polonais de redevenir une nation libre, les conseillers de la couronne étaient fatigués des tiraillements continuels que causait la question polo-

naise, et le public russe même était tout disposé à approuver le divorce définitif entre les deux peuples (1). — Si alors on avait demandé la libération de la Pologne, en faisant valoir l'incompatibilité d'humeur qu'il y a entre les deux nations, et en s'étayant du consentement que l'opinion publique en Russie était toute prête à y donner, on aurait obtenu toutes les concessions, jusqu'à la séparation définitive y incluse. Au lieu de cela, on exigea la cession des anciennes conquêtes, on demanda une sorte de partage de la Russie, et *tout fut perdu!*

Moins grave que la faute d'avoir eu un programme impossible à réaliser, moins désastreuse dans ses suites, mais néanmoins bien regrettable était celle qu'on commit en poussant beaucoup trop loin la lutte engagée au moyen de la presse. Du temps des démonstrations populaires de Varsovie, et même au commencement de l'insurrection, la polémique dans les journaux était conduite de main de maître. Jamais on n'avait développé autant d'habileté à se servir de ce puissant levier qu'on nomme l'opinion publique. Paraissant simultanément dans les journaux de la France, de l'Allemagne, de la Suède, de l'Italie et jusque dans

(1) Cette dernière assertion n'est exacte qu'en tant qu'il s'agirait des dispositions du public russe, telles qu'elles étaient *jusqu'à la mi-avril*. — Jusque-là, en effet, les organes de l'opinion publique n'étaient nullement hostiles à la cause polonaise. — Supputant les sacrifices pécuniaires que l'occupation de la Pologne impose à la Russie, soulevant, pour y répondre négativement, la question de savoir si la Pologne était nécessaire ou même utile seulement à la Russie, les journaux préludaient à une séparation définitive entre les deux nations et tâchaient de préparer le public à l'accepter sans mécontentement, le jour où elle serait prononcée. Cela dura ainsi jusqu'à la mi-avril, jusqu'à la publication, dans les journaux russes, des premières dépêches des puissances protectrices de la Pologne. A compter de là, tout changea à vue d'œil. Choqué par l'immixtion étrangère, froissé dans sa dignité, le sentiment national se manifesta avec une vigueur qui surpassa l'élan même de l'année 1812. Voyant une menace dans les bruits de guerre qui se répandaient à la suite des dépêches, le public russe ne voulut plus entendre parler de concessions ; les adresses et les offres de services arrivaient de toutes parts, et les journaux les plus libéraux n'osèrent plus soutenir la thèse d'une séparation définitive. Telle est la disposition actuelle des esprits en Russie, et telle elle restera, tant qu'il sera question d'une ingérance des puissances alliées dans les affaires de Pologne.

(Note de l'éditeur, D. K. Schédo-Ferroti.)

ceux de l'Espagne et de l'Amérique, les récits de nos souffrances séculaires émurent vivement le monde entier, et l'émurent d'autant plus, que les premiers articles datés de Varsovie, gardaient un ton de complainte, et évitaient toute récrimination acerbe, tout appel à la vengeance. Ce n'est qu'après que ces articles avaient produit leur effet, après que les journaux étrangers y avaient répondu par des cris d'indignation, qu'apparurent les protestations contre le droit de conquête des Moscovites, les recherches historiques à l'appui de nos droits aux anciennes provinces polonaises, et les nouvelles télégraphiques concernant les exactions commises par les Russes pour réprimer le mouvement national. Le succès qu'eurent ces publications fut prodigieux. Les journaux de tous les pays se liguaient pour maudire la Russie, des meetings se réunissaient, des associations se formaient pour venir au secours de l'insurrection qui venait d'éclater, l'Europe entière semblait disposée à se lever pour la cause polonaise. Alors, et c'était assurément le comble de l'adresse, alors seulement parurent les articles ayant pour but de démontrer : d'une part, que la Russie était à la veille d'un grand soulèvement intérieur que toute son armée suffirait à peine à contenir, et qu'ainsi sa puissance militaire était presque nulle ; et d'autre part, qu'outre la Pologne proprement dite, la Volhynie, la Podolie, la Lithuanie, la Courlande, etc., etc., en tout une population de 20 millions d'âmes, n'attendaient que des armes et des munitions pour s'insurger contre le pouvoir du Czar. Croyant qu'il s'agissait, non pas d'une guerre sérieuse, mais d'une promenade militaire pour secourir la Pologne et pour imposer des lois à la Russie, le public en Suède, en Autriche, en Angleterre et surtout en France, ne concevait pas l'hésitation que montraient les gouvernements respectifs de ces pays à profiter d'une occasion qu'on leur présentait si belle, pour faire un grand acte de justice et pour se couvrir de lauriers. Plus les gouvernements hésitaient, plus l'agitation des masses devint grande. Aussi s'en est-il fallu de peu, de très-peu, que votre politique si habile ne réussît en France, où les esprits étaient montés au point que le gouvernement aurait

dû finir par céder à la pression de l'opinion publique, en déclarant la guerre à la Russie, si, par une série de fautes regrettables, vous n'étiez venus vous-mêmes détruire une œuvre si habilement commencée.

Vous étiez fondés à compter sur l'ignorance de l'Europe en général et de la France en particulier, chaque fois qu'il s'agissait de la situation intérieure, soit de la Russie, soit de la Pologne; la reproduction sans contestation aucune d'une quantité de faits qu'on leur communiquait, prouvait que les journaux étaient peu au courant des mœurs, des lois, des coutumes et du caractère de nos ennemis; mais le succès vous a rendus trop sûrs et vous êtes allés trop loin, beaucoup trop loin.

Au lieu de vous borner à attaquer la Russie, que tout le monde déteste et dont on croira ce que vous voudrez, puisque personne ne la connaît, vous vous en êtes pris à la Prusse, qu'on déteste aussi, mais dont on connaît les lois et les mœurs, ce qui établit une limite tranchée entre ce qui est croyable et ce qui est incroyable en fait d'événements dont la scène est placée en Prusse. — Cette limite, vous l'avez dépassée à maintes reprises, en accusant les soldats prussiens d'avoir aidé les Russes à capturer et même à tuer des patriotes polonais, et, tout dernièrement encore, en répandant la nouvelle d'un ordre adressé par le général *Werderer* au général *Waldersée,* et concernant la coopération armée des troupes prussiennes et des troupes russes (1). — La facilité avec laquelle on a pu fournir la preuve de l'inexactitude de ces nouvelles, a ébranlé la confiance de la presse en vos assertions, et a considérablement affaibli l'effet que produisaient d'abord les lettres et les télégrammes qui contenaient, soit des nouvelles favorables à l'insurrection, soit des détails concernant les exactions commises par les Moscovites. — Regardant comme nulles et non avenues

(1) Pour ne pas interrompre le texte de cet opuscule par des annotations trop fréquentes et trop longues, nous avons cru bien faire en reléguant à la fin du volume les observations et les notices que nous avions à y ajouter. Voir donc la notice I[re] à la fin du volume.

(Note de l'éditeur, D. K. Schédo-Ferroti.)

les rectifications du journal *officiel* de Saint-Pétersbourg, le public européen tint pour exact tout ce que vous aviez dit sur la Russie et les Russes, mais il s'arrêta net devant les démentis que vous donnaient les journaux *non-officiels* de la Prusse et de l'Allemagne. — Les articles que, sous l'influence de ce sentiment de méfiance, on vit paraître dans quelques feuilles françaises, auraient dû vous avertir de vous tenir sur vos gardes ; mais les premiers succès vous aveuglaient, et vous eûtes la malencontreuse idée de lancer dans le monde d'abord l'histoire de l'*ordre secret* donné par l'empereur de Russie aux vieux croyants de massacrer tous les catholiques, et ensuite plusieurs histoires de *miracles* opérés en faveur de l'insurrection (1). — Ces billevesées clérico-patriotiques vous ont discrédités auprès de tous les hommes de bon sens, et l'artifice de l'*ordre secret*, habilement trouvé et bien conduit d'abord, a tourné contre vous-mêmes par la déplorable maladresse de ceux qui l'avaient imaginé.

Publié d'abord, ou dans l'*Opinion nationale,* ou dans la *Patrie*, je ne me souviens plus dans laquelle des deux, l'ordre secret du Czar de massacrer tous les catholiques fit un effet prodigieux. La pièce passa dans tous les journaux, et tout le monde la crut authentique. — Il est vrai que le *Journal de Saint-Pétersbourg* la déclara controuvée ; mais vous deviez savoir que les journaux officiels en général, et celui du prince Gortschakoff en particulier, n'ont pas l'ombre d'une influence sur l'opinion publique ; vous deviez donc laisser protester le journal ministériel sans y faire la moindre attention. — Au lieu de cela, vous insistez sur la chose, et vous produisez *le texte russe* de la pièce. — C'était fort, et cela aurait pu être d'un grand effet, s'il n'y avait eu dans ce malheureux texte des fautes grossières de grammaire, d'orthographe et de syntaxe, qui prouvaient à l'évidence l'origine apocryphe de la pièce (2). — De ces fautes, les journaux russes eurent soin de se prévaloir pour lancer contre vous une des accusations les plus accablantes, celle

(1) Voir l'annotation IIe à la fin du volume.
(2) Voir l'annotation IIIe à la fin du volume.

d'avoir commis *un faux.* — Me direz-vous que ce n'est pas de vous, du gouvernement, qu'émanaient les fausses nouvelles et les *faux documents* qu'on publiait dans les feuilles françaises ? — Je vous estime trop pour en douter ; mais ces publications arrivaient jusqu'à vous ; vous étiez donc instruits de ce qu'on disait, et, en laissant dire sans rien rectifier, vous assumiez sur vous la responsabilité morale, sinon de toutes, du moins des plus graves de ces contre-vérités, qui finirent par détruire le crédit dont jouissaient les assertions de nos amis au commencement de l'insurrection.

Si, pour ne citer qu'un seul exemple, lors de l'apparition dans les journaux français de cette regrettable histoire d'ordres secrets trouvés sur d'anciens croyants tués dans les rencontres avec les patriotes polonais, vous aviez été *les premiers* à démentir ce bruit, vous eussiez fait en même temps et une action honnête, et un coup de maître. Vous auriez regagné par là toute la confiance de la presse étrangère, qui n'aurait plus juré que par vous, voyant que l'amour de la vérité l'emportait chez vous sur la haine contre les Moscovites. — En suivant la ligne de conduite opposée, vous en êtes venus jusqu'à ravaler le crédit moral des lettres et des télégrammes rédigés dans un sens favorable à notre cause, au-dessous même de celui des assertions du *Journal de Saint-Pétersbourg.* — On les reproduit, puisqu'ils se trouvent dans d'autres journaux, mais personne n'y attache la moindre valeur, et, de même que telle gazette parle comme d'un fait avéré de quelque mesure arbitraire du gouvernement russe, tout en reproduisant un article du journal officiel qui affirme que cette mesure n'a jamais été prise, de même telle autre feuille débute par ces paroles : « L'insurrection polonaise est à la veille d'être domptée, etc., » tout en plaçant au bas de la page deux ou trois télégrammes de Cracovie qui annoncent qu'en Ukraine, en Lithuanie, en Livonie, il y a des dizaines de milliers de paysans qui viennent de se joindre aux insurgés.

Outre l'inconvénient de ne plus trouver aucune créance dans l'Occident de l'Europe, ces dépêches et ces correspondances à contenu optimiste en ont un autre qui me semble encore plus grave : elles sont acceptées comme parole d'Évangile en Pologne même.

— Quelle joie nous éprouvions, mes braves compagnons d'armes et moi, en trouvant, dans les rares exemplaires de journaux étrangers qui pénétraient jusque dans nos forêts, l'annonce de l'accroissement rapide des forces de l'insurrection, les nouvelles de tant de victoires remportées sur l'ennemi! — Poursuivis par des forces supérieures, traqués que nous étions comme des bêtes fauves, nous respirions plus librement en nous disant que sur d'autres points d'autres de nos frères étaient victorieux, et que de toutes parts, de l'Orient comme de l'Occident, les secours ne tarderaient pas à nous arriver pour concourir avec nous à la grande œuvre de la libération de la patrie. — Ivres de bonheur, nous oubliions chacun nos souffrances, les uns leurs blessures, les autres l'énervante action de privations continuelles, lorsqu'un jour, au nombre des victoires dont parlaient les journaux, nous trouvâmes le récit de celle qu'aurait remportée notre légion sur deux compagnies d'infanterie et une cinquantaine de cosaques. — Notre stupéfaction fut indicible. — Au jour indiqué dans la dépêche, il n'y avait eu aucune rencontre; nous n'étions en tout que 186, au lieu de 1,500 que disait le télégraphe, et, hélas! loin d'avoir été victorieux, nous avions pris, le matin même, la résolution de nous disperser pour aller, chacun de son côté, rejoindre d'autres légions plus heureuses et plus nombreuses que la nôtre. — Nous étions quatre sous la baraque du comte ** (1) à lire avec avidité dans la liasse de journaux qu'on lui avait envoyée de Cracovie, et à nous communiquer ce que nous y trouvions de remarquable. — C'est *** (1) qui tomba sur le passage en question; aussi le vis-je qui pâlit en froissant la feuille qu'il tenait entre ses mains. — Comme il était blessé à la jambe, je crus d'abord que sa blessure s'était rouverte, mais il me tendit le journal en me disant, d'une voix tremblante de rage : *Lisez!* — Nous lûmes tous trois cette dépêche maudite, le comte à haute voix, nous deux en le suivant des yeux, et jamais je n'oublierai l'effet terrifiant que nous firent ces cinq lignes d'impression!

(1) Les deux noms sont effacés sur l'original.

(Note de l'éditeur.)

Ainsi, ce n'étaient que des mensonges que ces récits de victoires, ces relations de succès remportés sur l'ennemi! Nous avions la preuve irrécusable qu'on avait menti une fois, nous étions donc fondés à croire que les autres « *affaires brillantes*, » les autres « *défaites complètes des Moscovites* » étaient également controuvées. — Mais, si tout n'était que mensonge, les sympathies du peuple pour la cause que nous défendions pouvaient aussi n'exister que dans l'imagination de ceux qui tenaient à nous tromper, et alors, qu'étions-nous donc nous-mêmes? — Des aventuriers, des flibustiers, une bande de brigands agissant par ordre de ses chefs et poursuivant un but tout personnel, un but que le vrai peuple reniait peut-être?

Cette idée nous bouleversa. — Nous voulûmes avoir raison de toutes ces supercheries; nous voulûmes juger par nous-mêmes ce qu'il y avait de vrai ou de faux dans tout ce qu'on disait et ce qu'on publiait sur le mouvement insurrectionnel; nous voulûmes savoir si nous étions les dupes d'une minorité intrigante ou les champions d'une cause réellement populaire. — Sous l'influence d'un premier mouvement d'emportement, nous prîmes les résolutions les plus extrêmes; c'était de protester publiquement contre le système des mensonges soi-disant patriotiques; c'était d'écrire au comité central de Varsovie, pour le sommer de nous dire ce qu'il y avait de réel ou de controuvé dans les récits qui dépeignaient l'insurrection comme se fortifiant chaque jour; c'était, enfin, de convoquer tous nos compagnons d'armes, de leur lire la dépêche mensongère, de les envoyer dans les divers palatinats, en Lithuanie, en Podolie, etc., etc., avec mission de se convaincre personnellement de la situation des choses et de revenir à jour fixé pour aviser ensemble sur ce que nous avions à résoudre. — Rien de tout cela ne fut fait. — La nuit, une nuit blanche passée à quatre, nous avait porté conseil, et l'excès même de notre douleur fit que nous reprîmes courage et que l'espoir rentra dans nos cœurs. — La nouvelle de la victoire qu'on nous disait avoir remportée était fausse; mais cela ne pouvait-il s'expliquer par quelque erreur involontaire, le nom d'une localité écrit d'une

manière peu distincte, et dont une faute d'impression aurait fait celle où nous nous trouvions? — Cette explication était bien risquée, mais elle était possible; nous finîmes donc par l'admettre, tant on croit facilement ce qu'on désire, tant notre patriotisme aurait eu à souffrir par l'idée que les brillants succès remportés par nos frères d'armes des autres palatinats n'étaient pas plus réels que celui qu'on nous prêtait. — Nous, qui l'avant-veille encore avions bravé la mort que nous envoyaient les carabines moscovites, que portaient dans nos rangs les piques des cosaques, *nous eûmes peur* de regarder en face la vérité, *nous eûmes peur* de nous dire qu'on nous trompait, *nous eûmes peur* de perdre courage en nous avouant ce que nous pensions, et, pour ne pas décourager les camarades, nous résolûmes de les tromper, ou du moins de ne pas les détromper sur la valeur des nouvelles favorables dont on stimulait leur zèle patriotique.

D'un commun accord, nous brûlâmes la feuille qui contenait la dépêche fallacieuse, et les autres numéros furent seuls livrés à nos compagnons d'armes, lesquels s'en firent la lecture à haute voix, lecture qui plus d'une fois fut interrompue du cri de « *vive la Pologne!* » provoqué par le récit des « *victoires* » remportées sur les Moscovites.

Ces marques de confiance en l'avenir de la part d'une poignée de gens à peine armés, me firent mal au cœur. — La moitié de nos hommes étaient blessés, tous étaient exténués de faim et de fatigue, et, ce jour même, ils devaient se disperser pour aller, les uns se soigner chez eux, les autres rejoindre des légions voisines. — Si nous avions eu le courage de leur lire la dépêche brûlée, si moi, usant de l'ascendant que ma barbe grisonnante me donnait sur les trois jeunes gens avec lesquels je venais de passer la nuit, j'avais insisté pour qu'ils leur dissent la vérité entière, il est certain que plus de la moitié, que peut-être tous nos compagnons d'armes seraient rentrés chez eux pour n'en plus sortir. — Notre réticence, ou plutôt la faiblesse que j'eus de consentir à ce qu'on se tût, devint la cause que tous les hommes valides allèrent chercher de nouveaux combats, des combats *victorieux,* comme

ceux dont on venait de leur lire les récits. — Quel sera le nombre de ceux qui en reviendront, et quel sera l'avantage que retirera la Pologne du sang répandu par ceux qui n'en reviendront point?

J'espère que Dieu voudra bien me pardonner, car mes intentions étaient pures, et j'ai cru bien faire; pourtant, il est des moments où il me semble que ma conscience est chargée par ce sang que j'aurais pu empêcher de couler et que la voix de la raison me disait qu'il serait versé sans résultat aucun. — Comme vous, je puis me dire que ce n'est pas moi qui ai inventé et propagé des récits controuvés, dans le dessein de tromper mes compatriotes et de prolonger une lutte qui n'a plus de chances de succès; mais, comme vous, je me suis rendu coupable de n'avoir pas démasqué le mensonge, qui ne devient ni plus moral, ni plus beau, pour porter le masque du patriotisme.

Si vous m'en croyez, vous renierez ce système d'annonces fallacieuses, vous donnerez des démentis formels à tous ces inventeurs de nouvelles favorables, de batailles gagnées, d'insurrections éclatant dans les provinces russes, de défections dans l'armée ennemie et autres.— *A force de vouloir induire en erreur l'Europe, vous n'êtes parvenus qu'à tromper la Pologne;* or, le jour où elle verra que vous l'avez nourrie d'espérances mensongères, elle n'aura pas de termes assez forts pour vous maudire, et rejettera sur vous tout le sang de ses enfants, toutes les larmes de ses veuves et de ses orphelins, versés à partir du moment où il était devenu évident que toutes les chances de succès étaient perdues.

Pour m'être permis de blâmer sévèrement ce qu'il y a de condamnable dans votre manière d'agir, n'allez pas me croire disposé à trouver mauvais tout ce que vous avez fait jusqu'ici. —Personne plus que moi n'est prêt à reconnaître ce qu'il y a de méritoire dans vos actes, ce qu'il y a d'habile dans votre conduite. — Avoir fondé un gouvernement national à côté et dans le voisinage immédiat du pouvoir moscovite, un gouvernement qui fonctionne régulièrement, qui publie des décrets, qui reçoit des pétitions et qui répond aux impétrants avec autant d'exactitude que s'il agissait au grand jour, — c'est assurément le comble de l'habileté,

une preuve du talent administratif que tout le monde se plaît à vous reconnaître, et auquel nos ennemis mêmes sont forcés de rendre justice.

Il y a quelques jours, j'ai vu un papier, daté de Varsovie et émanant du gouvernement national, qui portait le N° 16437 (1). —Voilà bien *seize mille quatre cent trente-sept* occasions offertes à la police moscovite pour découvrir le siége du gouvernement national, et pourtant tous les efforts des espions russes sont restés infructueux, et vous continuez à régir le pays comme si vous en étiez seuls les maîtres.—Je m'incline avec admiration devant tant d'habileté; je rends pleine et entière justice au talent hors ligne dont vous faites preuve; mais, ici encore, je ne puis m'empêcher de vous dire que le succès vous a rendus trop sûrs, et que vous êtes allés beaucoup plus loin que la prudence ne vous le permettait.

Je sais bien que la situation exceptionnelle où vous vous trouvez ne vous permet pas de rester toujours dans les limites de la légalité.—Représentants d'un pouvoir révolutionnaire, vous ne pouvez éviter d'avoir recours à des mesures *révolutionnaires,* c'est-à-dire extra-légales et dictées par la force des circonstances; mais il ne faut employer ces moyens extrêmes qu'autant qu'ils soient absolument inévitables. Les mesures arbitraires et violentes, lors même qu'elles émanent d'un pouvoir insurrectionnel auquel on est disposé à pardonner beaucoup, ne manquent pas de choquer le public; il faut donc peser avec attention si la réaction que tel décret produit dans les masses n'est pas plus forte que son action directe, si la publication de telle ordonnance n'établit pas un antécédent dont l'ennemi pourrait se prévaloir contre vous-mêmes, et si l'adoption de telle mesure ne peut servir de prétexte pour justifier des représailles dont l'effet dépasserait de beaucoup celui auquel pouvait atteindre la résolution extra-légale prise par vous-mêmes.

Je ne crois pas que le principe que j'émets ici puisse être inva-

(1) La *Gazette de Moscou*, du 9 août, fait mention d'un semblable papier portant le n° 20,555.

(Note de l'éditeur.)

lidé, et pourtant vous vous en êtes écartés sans cesse par une série de dispositions dictatoriales dont je ne vous citerai que les plus inconsidérées, mais dont l'ensemble a fait un tort irréparable à la cause que nous défendions :

Le décret par lequel vous interdisiez aux juifs de participer à la fourniture des vivres et autres besoins de l'armée moscovite, n'a fait qu'un tort minime à l'ennemi, et il vous a nui plus que vous ne le pensez. — Il était puéril de croire que les Moscovites allaient mourir de faim du moment que les juifs ne serviraient plus d'intermédiaires entre eux et les producteurs de blé. — Tout s'est réduit pour les Russes à payer leurs vivres un peu plus cher qu'ils n'auraient pu les acheter par l'entremise des juifs, mais ces prix élevés même devenaient le grief que vous reproche le petit commerce du pays. — Voyant qu'il y avait des millions à gagner et qu'ils étaient frustrés de cette riche aubaine, tous ces mille et mille petits trafiquants juifs sont exaspérés, et vous pouvez compter que chaque mesure de farine payée une *groszowka* au delà de son prix habituel, vous a valu un ennemi irréconciliable. — Les juifs sont poltrons, ils vous craignent, ils font mine de vous être dévoués; mais vienne une occasion de vous perdre sans s'exposer, et ils vous feront payer cher les pertes que votre décret *inutile* leur a fait essuyer.

Tout aussi inutile, mais beaucoup plus arbitraire, était la ridicule campagne contre les crinolines. Que l'insurrection ait veillé à ce que le deuil fût porté par toutes les dames polonaises, et que celles qui manquaient à cette prescription aient été rappelées à leur devoir, c'était juste et logique, car cette démonstration *unanime* a produit beaucoup d'effet, tant chez nous qu'à l'étranger; mais que le gouvernement national soit allé jusqu'à se préoccuper des crinolines de nos dames, qu'il ait lancé une sorte de décret pour en défendre l'usage, et qu'il ait sévi contre quelques malheureuses qui ne s'y étaient point conformées, voilà qui dépasse la mesure de l'arbitraire et du ridicule. Pensiez-vous donc que tout était tellement bien organisé, que toutes les mesures étaient si bien prises, qu'il ne vous restait plus rien à faire, et que dans

vos loisirs vous pouviez vous occuper de choses aussi secondaires que les détails de toilette de nos femmes? — Pensiez-vous gagner les bonnes grâces des plus exaltées de nos dames patriotes, en prohibant un objet qui fait contraste avec l'ancienne mise des femmes polonaises et en facilitant ainsi le retour vers le costume national? — Je dois le croire, car cette guerre contre les crinolines n'a pu naître que dans une tête de femme; mais vous avez eu tort d'écouter les conseils d'une ou de quelques-unes de nos compatriotes élégantes dans une question qui les intéresse toutes; vous avez eu doublement tort, car vous vous êtes donné le ridicule d'avoir échoué devant les crinolines, qui se portent encore malgré votre décret, et vous vous êtes fait des ennemies de toutes les femmes qui furent molestées ou insultées pour ne pas avoir obéi à vos ordres. — Je sais bien que la regrettable échauffourée des crinolines n'a pu refroidir le zèle patriotique, même de celles qui en furent les victimes. Quoi qu'on fasse et quoi qu'elles aient à endurer, nos femmes n'en seront pas moins patriotes. — Toujours elles aimeront leur pays, toujours elles seront prêtes à crier : « Vive la Pologne ! » Mais cela ne les empêcherait pas de crier en même temps : « A bas le gouvernement despotique et absurde qui se mêle de nos affaires, et qui ameute la populace pour nous insulter dans les rues ! »

Ce qui vous sauve, c'est le mystère qui vous entoure; mais le jour où vous seriez connus, le jour où les instigateurs de la démonstration contre les crinolines auraient des noms, le premier désagrément sérieux qui vous arriverait, serait la suite immédiate de quelque crinoline arrachée en pleine rue.

L'ordonnance par laquelle vous décrétez l'expropriation de tous les Russes possédant des majorats en Pologne, n'est au fond ni injuste ni illogique. — Elle n'est pas injuste, puisque vous voulez les indemniser aux frais de l'État, et elle n'est pas illogique, puisque la présence d'une noblesse terrienne de nationalité étrangère et éminemment hostile à la nationalité de la classe agricole, est un inconvénient assez grave pour motiver l'application de la loi sur l'expropriation *pour cause d'utilité publique*. — Malgré cela, il me

semble que cette ordonnance est une des pires fautes que vous pussiez commettre, vu qu'elle établit un antécédent dont le gouvernement russe pourrait bien se prévaloir, *en adoptant la même mesure pour la Podolie, la Volhynie,* etc., etc.

Que pourriez-vous objecter si les Moscovites se mettaient à exproprier, *pour cause d'utilité publique,* tous les gentilshommes polonais possédant des terres dans les provinces où la population agricole est russe? Rien, absolument rien, car ce n'est que le principe par vous établi, la mesure par vous adoptée, qu'on aurait mis en pratique. — Penseriez-vous que les proportions colossales que prendrait cette violation du droit de propriété, soulèveraient l'opinion publique et feraient crier les journaux de toute l'Europe? Détrompez-vous; car il suffirait d'admettre l'Europe à la curée pour que le tout fût déclaré « une opération financière également avantageuse pour tous les intéressés. » — Que diriez-vous d'une « *Société internationale pour le rachat des terres des paysans de l'Ukraine?* » — Disposant d'un capital de quelques milliards, patronnée par les premiers banquiers de France et d'Angleterre, une telle société aurait les sympathies de toute la presse; elle jouirait d'un crédit et d'une popularité immenses, parce qu'elle donnerait d'excellents dividendes à plus d'un million d'actionnaires, qui déclareraient à l'unanimité que les Polonais sont bien ingrats de se plaindre, ayant touché en or et en billets au porteur la valeur de leurs terres. — Vous avouerez, je présume, qu'en effet tout le monde y gagnerait : le gouvernement moscovite, pour n'avoir plus de Polonais dans ses provinces; les paysans, pour se voir mis en possession de trois fois plus de terres qu'ils n'en ont maintenant; les actionnaires, pour avoir bien placé leurs capitaux; les propriétaires actuels même, parce qu'ils ne seraient plus exposés aux vexations d'une population agricole qui les déteste; — il n'y aurait donc rien de sacrifié, rien que la *nationalité polonaise,* les droits que sa noblesse exerce dans les provinces russes, ce dont vous auriez donné l'exemple en décrétant l'expropriation des gentilshommes russes qui possèdent des terres en Pologne.

Plus funestes encore et beaucoup plus dangereuses par leurs suites, étaient les mesures d'extrême rigueur que vous avez cru devoir décréter contre ceux que l'on soupçonne d'être hostiles à notre cause. — Qu'un espion soit pendu en temps de guerre, qu'un traître soit puni de mort, ce n'est que justice; mais encore faut-il que la culpabilité du délinquant soit dûment constatée, et que son arrêt de mort soit prononcé par des individus ayant qualité pour le juger. — Quant aux quelques espions surpris par les chefs de nos légions, ils se trouvaient dans les conditions que je viens d'énumérer. — Pris sur le fait, atteints et convaincus d'espionnage, et jugés par une cour martiale formée en plein champ, ils étaient exécutés en vertu des coutumes de la guerre ; — quelque sévère que fût la sentence, elle était régulièrement prononcée, après que les juges avaient écouté ce que l'inculpé trouvait à dire pour sa défense, et, lors même que c'était la mort que prononçait l'arrêt du tribunal militaire, cette mort était une *exécution*, et non pas un *assassinat juridique*. — Voilà ce que les chefs des légions patriotiques peuvent répondre pour se justifier d'avoir pendu quelques espions, auxquels on donnait toujours le quart d'heure de grâce pour se préparer à la mort, et auxquels on ne refusait point les secours de l'église en leur laissant le temps pour se confesser et faire leur paix avec le ciel.

Pouvez-vous en dire autant pour tous les arrêts de mort que vous avez prononcés et fait exécuter? Ces paysans pendus, ces cabaretiers juifs étouffés, ces employés poignardés dans les rues, ces gardes forestiers tués à coups de hache, — qui les avait jugés, qui avait entendu ce qu'ils pouvaient avoir à dire pour leur défense? Le tribunal révolutionnaire, direz-vous. D'abord, il n'y a pas trop longtemps que vous avez cru devoir en instituer un, et la majeure partie des arrêts de mort ont été *prononcés par vous-mêmes,* c'est-à-dire par un pouvoir *exécutif* et non judiciaire. — D'autre part, le tribunal révolutionnaire écoute-t-il la défense des inculpés, les confronte-t-il avec les témoins à charge? — Il ne saurait le faire, me direz-vous; — je le sais bien, puisqu'il siége en secret; mais alors il ne peut non plus rendre justice,

les arrêts qu'il prononce n'étant basés que sur *l'accusation* et sans qu'il y ait l'ombre d'une défense.

Et ce sont de pareils arrêts que vous persistez à tenir pour réguliers, que vous faites exécuter clandestinement et par surprise, sans donner aux patients le temps de se préparer à la mort, sans leur accorder le secours de la religion? — Ce sont des lâches, direz-vous, des infâmes que nous punissons pour s'être rendus coupables du crime de haute trahison contre la nation. — D'abord, leur culpabilité ne vous est démontrée que par la délation d'un ou de quelques-uns de vos affidés, et ensuite il est absurde de se rendre criminel par haine pour le crime; or, vous ne pouvez nier que tous ces assassinats, par la corde, le poignard et le poison ne soient une longue série de crimes!

Au reste, ce n'est pas au point de vue de leur moralité qu'il m'appartient de juger vos actes, c'est votre directeur et votre conscience que cela regarde; mais ce qui me touche en ma qualité de Polonais, ce qui est du domaine public, ce sont les suites qu'a eues votre manière d'agir; or, ces suites ont été des plus désastreuses.

Rappelez-vous les procédés du gouvernement russe au commencement de l'insurrection, et comparez-les à ce qui se passe maintenant. — Lors des premiers troubles à Varsovie, les patriotes dont la police parvint à se saisir furent jugés par des tribunaux réguliers. — L'audition des témoins, les plaidoiries des avocats, la lecture de l'arrêt, tout était public, et si les jugements étaient sévères, du moins ils étaient régulièrement rendus. — Plus tard, on supprima les séances publiques; les tribunaux jugèrent à huis clos, mais ils n'en observaient pas moins les formes légales. — Plus tard encore, on institua des espèces de commissions militaires qui n'admettaient plus d'avocats pour la défense des inculpés et prononçaient leurs arrêts après avoir pesé avec plus ou moins de soin le dire des témoins à charge et à décharge ainsi que les explications de l'accusé. — Maintenant le général Mourawieff fait pendre ou fusiller ceux qu'il prend, après leur avoir accordé un quart d'heure de conversation avec les membres d'une des cours martiales qui siégent sous ses ordres.

En se pénétrant bien de l'immense différence qu'il y a entre ces diverses manières de procéder du gouvernement russe, et en rapprochant les dates de l'inauguration de ces quatre façons d'agir, de celles qui marquent dans l'histoire de la formation et des exploits du comité central de Varsovie (plus tard le gouvernement national), il est aisé de s'apercevoir que nos ennemis ont toujours réglé leur conduite sur la nôtre.

Lors des premières démonstrations patriotiques, le comité central n'existait pas encore; c'était le temps des jugements rendus en audience publique.

A peine formé, le comité central attaqua, dans les journaux, la régularité et la validité des procédures, que leur publicité rendait faciles à suivre; c'est alors qu'on institua les jugements à huis clos.

La série des assassinats juridiques ayant commencé par quelques victimes isolées tombées sous le poignard de vos émissaires, on institua les commissions militaires pour les juger sommairement.

Enfin, le gouvernement national ayant organisé le meurtre systématiquement et ayant créé des escouades de gendarmes pendeurs, les Moscovites inaugurèrent, à leur tour, le système de Mourawieff.

Que pouvez-vous leur reprocher, après cela? Rien, il me semble; car s'ils ont mal agi, ce qui est indubitable, ils n'ont fait que se régler sur vos actions; ce n'est donc pas vous qui pouvez les blâmer, car en les accusant, vous vous condamnez vous-mêmes.

Une autre conséquence de l'apparition de vos étouffeurs et de vos joueurs de poignard, fut de vous rendre tellement impopulaires, qu'on commence déjà à se dire que le régime moscovite était moins dur que le vôtre. — Croyez-vous donc que ceux que vous faites assassiner soient seuls et isolés dans le monde? — Mais ils laissent des veuves, des orphelins, des parents, des amis; tout cela pleure, crie, réclame et ameute le peuple contre vous, en racontant, en exagérant même les détails horribles de ces exécutions; tout cela s'efforce de prouver que la victime était innocente, et qu'on a tué un patriote dévoué. — Il est impossible que

tant de voix accusatrices ne finissent par se faire écouter et par former dans le peuple une opposition contre le gouvernement national, opposition latente et peu prompte à se manifester, mais dont l'effet serait terrible le jour où elle éclaterait, puisqu'elle aurait pour résultat de rejeter la classe agricole dans les bras du gouvernement russe. — Ce qui vous a sauvés jusqu'à présent, c'est l'aveuglement des Moscovites, qui ne comprennent pas tout ce qu'ils pourraient gagner en changeant subitement de système. — S'ils cessaient tout d'un coup de sévir, tandis que vous continueriez à faire pendre et à faire poignarder, il ne se passerait pas quinze jours sans que vos noms fussent livrés à la police russe. — Penseriez-vous que non? Vous vous tromperiez, et s'il faut une preuve à l'appui de mon dire, je vous citerai un fait que vous ne sauriez ignorer, à savoir que le seul, l'unique exemple d'une trahison de la part des paysans *polonais*, se trouve dans la délation qu'ils firent contre une escouade de gendarmes pendeurs. — *Wisniewski et ses compagnons ont été dénoncés aux Russes par des paysans du district de Radom.*

Enfin, et ce n'est pas la moins fâcheuse des conséquences désastreuses du système de répressions sanglantes que vous avez adopté, vos exécutions commencent à être qualifiées d'*assassinats* par la presse étrangère, qui y trouve un prétexte pour expliquer son refroidissement pour la cause de la Pologne. — Les récits des exploits mystérieux des exécuteurs de vos arrêts, en frappant l'imagination des masses, y laissent une impression plus durable que les relations de nos luttes contre les armées moscovites, et, par malheur, cette impression est loin de nous être favorable. — On l'a déjà oublié, le dévouement de nos intrépides faucheurs se ruant sur des bataillons armés de carabines; on l'a oublié, ce haut fait de notre jeunesse studieuse, qui se jeta sans armes aucunes sur l'artillerie ennemie, à laquelle elle enleva ses canons; mais on se rappelle, et on se rappellera longtemps encore ces pendus portant sur leur poitrine un écriteau avec l'inscription « *exécuté par ordre du gouvernement national,* » ces poignards abandonnés dans les blessures et servant à clouer sur la victime même un

billet qui dit : « *Traître à la patrie, puni comme il le méritait,* » ces épitaphes dérisoires, comme celle que ** fit placer sur le cadavre de ce pauvre abbé *** : « *Jedna tlusta swinia ma w sobie osm cienkich* (1). »

Une juridiction vehmique et des exécutions mystérieuses du moyen âge en plein dix-neuvième siècle! Il y a là de quoi mettre en branle l'imagination de tous les faiseurs de romans, de tous les amateurs de l'horrible; aussi n'ai-je cessé de me dire, pour ma consolation personnelle, que parmi les atrocités que l'on raconte de vos gendarmes, il y en a la moitié de controuvées. — Malheureusement, que ces récits soient vrais ou non, on y croit et on est autorisé à y croire, puisqu'il y en a quelques-uns dont il n'est plus possible de douter.

Au nombre des récits que j'ai toujours rejetés comme apocryphes, s'en trouve un qu'on vient de me répéter pour la dixième fois au moins, et d'après lequel vous auriez, non-seulement chez nous, mais même à l'étranger, « *des hommes dévoués et résolus* » chargés d'exécuter les arrêts du tribunal révolutionnaire, et de punir de mort les ennemis de la Pologne, quel que soit le lieu où ils se trouvent.

On m'a dit hier que X. X... était parti pour la Suisse, à la poursuite d'un officier russe qui s'est rendu coupable de révélation d'un secret important qu'il a surpris par hasard. — On m'a parlé d'une « *exécution* » que des circonstances imprévues et la surveillance active de la police locale avaient fait échouer à Bruxelles; on m'a même assuré que le récit détaillé de cette tentative de meurtre avait été publié dans un journal belge, et qu'on l'avait lu à Lemberg. — J'ai demandé qu'on me montrât le numéro où il est question de cette affaire, mais on n'a pu le retrouver; je puis donc garder l'espoir qu'il y a erreur de la part de ceux qui m'en ont parlé (2). — S'il en était autrement, s'il était vrai qu'il est de vos joueurs de poignards qui ont ordre de travailler à l'étranger, la

(1) Ces mots sont écrits en polonais sur l'original français qui est devant nous.
(Note de l'éditeur, D K. Schédo-Ferroti.)

(2) Voir l'annotation IVe à la fin du volume.

Pologne doit remercier Dieu d'avoir empêché jusqu'à présent la réussite de leurs tentatives, car les malheurs qui en seraient résultés pour nous seraient incalculables.

Si une seule victime tombait à l'étranger, vous auriez toute la presse contre vous. — Personne, pas même nos amis les plus chaleureux, pas même les journaux les plus dévoués à notre cause, n'aurait le courage de plaider pour nous, car au premier mot dit en notre faveur, au premier article écrit pour nous défendre, on leur répliquerait que c'est *la peur* qui les fait parler, la crainte de vos assasins ou de vos spadassins qui les empêche de vous blâmer, et ils diraient du mal de vous, ils parleraient *contre la Pologne,* pour prouver qu'ils sont braves et ne craignent ni poignard, ni pistolet. — Cette direction prise, il est impossible de prévoir jusqu'où irait la presse étrangère, et quels seraient pour la cause polonaise les résultats de la vogue qu'auraient les bravades lancées à votre adresse.

Que le ciel nous préserve d'en faire l'expérience ! Rappelez donc vos « *hommes résolus,* » si tant est que vous en ayez à l'étranger, et, croyez-moi, donnez à ceux qui sont en Pologne, une autre occupation que celle que vous leur avez assignée.

Le régime de la terreur, — l'exemple de la France est là pour le prouver, — peut durer quelque temps, mais il ne saurait être prolongé indéfiniment. — Dans notre malheureuse patrie, on l'a adopté dans les deux camps, et si le brevet d'invention vous est acquis, le brevet de perfectionnement vous sera bientôt disputé par le général Mourawieff. — Terrorisé au nom de la Pologne comme au nom de la Moscovie, le peuple se trouve pris comme entre deux coins qui le serrent à l'écraser, en le poussant en sens inverse; aussi celui, de vous ou de nos ennemis, qui, le premier, retirera son coin, verra-t-il la population entière lui arriver tout naturellement. — Pensez-y bien, car si le gouvernement russe vous prévenait, si c'était lui qui, le premier, renonçât solennellement aux mesures violentes, en déclarant que les pendaisons et les fusillades sont finies, que les cours militaires ne connaîtront que des délits commis les armes à la main, et que toutes les autres

causes rentreront sous la juridiction des tribunaux réguliers, — votre pouvoir s'évanouirait subitement, et vous perdriez la possibilité de rendre à la patrie le peu de services que vous pouvez encore lui rendre dans la situation désespérée où se trouve notre cause.

Voilà ce que j'avais à vous dire concernant les fautes commises par vous et par vos prédécesseurs ; quelques mots encore sur la situation que les circonstances ont faite au gouvernement russe, et j'en viens à la conclusion de ma lettre.

Que le gouvernement et le public russes n'auraient pas été trop éloignés à consentir à une séparation définitive entre la Pologne et la Russie, je l'ai dit déjà. — A cette heure, une semblable proposition serait rejetée sans hésitation aucune. — L'empereur Alexandre II le voudrait, qu'il ne pourrait plus prononcer la libération de la Pologne, tant est grande l'agitation anti-polonaise en Russie. — *Vos prétentions* aux provinces russes, et *les notes* des puissances européennes, qu'on a faussement présentées au peuple comme *appuyant* ces prétentions, ont mis la Russie dans un état de surexcitation telle, que tout ce qu'on accordera à la Pologne, quelque peu que ce fût, lui semblera un excès de condescendance. — Il s'ensuit que les conseillers de la couronne moscovite feront tous leurs efforts pour qu'on ne nous donne que le moins possible ; essayons donc de nous rendre compte du *minimum absolu* de concessions, tel que les faits accomplis et la situation des choses en Europe en déterminent la limite extrême.

L'insurrection domptée ou apaisée, refoulée par la force ou désarmée par la persuasion, le gouvernement russe peut-il décréter *l'absorption* de la Pologne, peut-il en faire *une province* de l'Empire, comme il a fait de la Lithuanie, de la Courlande, de la Podolie, etc., etc.? — Cela serait « *une solution définitive* » de la question polonaise, une solution dans le sens des aspirations moscovites : il n'y a donc pas de doute qu'à Saint-Pétersbourg on ne fût heureux d'adopter cette mesure; mais le pourrait-on? — Non, car pour cela il aurait fallu qu'aux notes des trois puissances, le prince Gortschakoff répondît que la domination russe sur la

Pologne est basée, non plus sur les traités de Vienne, anéantis de fait par la révolution de 1830, mais sur le droit de conquête, sur la prise de Varsovie par Paskéwitsch. — En reconnaissant que le traité de 1815 n'a pas cessé d'être la base des droits que la Russie exerce en Pologne, l'autonomie du royaume est garantie, et nos ennemis ne sauraient y toucher.

L'effusion du sang arrêtée et l'amnistie proclamée, peut-on maintenir en Pologne le régime actuel, d'après lequel les pouvoirs administratif et exécutif sont entre les mains des chefs des arrondissements militaires ?

Non, car ce serait la continuation de l'état de siége, la prolongation *ad infinitum* de l'occupation militaire du pays. — Il faudra donc que les autorités civiles soient réinstallées dans leurs fonctions.

Le jour de cette réinstallation venu, pourra-t-on confier la majeure partie des postes secondaires et tous les postes éminents à des Russes, comme cela se faisait du temps de Nicolas Ier ?

Non, car ce serait revenir sur les concessions déjà faites par l'empereur Alexandre II, qui a établi le principe que les places d'employés civils dans le royaume ne seraient données *qu'à des Polonais,* et qui, par l'organe du prince Gortschakoff, a déclaré en face de l'Europe qu'il est résolu à maintenir et à développer les institutions libérales accordées à la Pologne.

Pourrait-on réintroduire la langue russe dans les bureaux administratifs et les cours de justice du pays ?

Non, car la plupart des employés polonais ne la comprennent point, et ceux qui la comprennent faisaient semblant de l'ignorer, pour ne pas s'en servir.

Enfin, pourrait-on licencier le conseil d'État siégeant à Varsovie, pour soumettre les questions concernant le royaume aux délibérations du conseil de l'Empire siégeant à Saint-Pétersbourg, comme cela se faisait sous le règne de Nicolas Ier ? Pourrait-on abolir les conseils provinciaux, ou les conseils d'arrondissement et de district, ainsi que les lois électorales qui reconnaissent au pays le droit de nommer les députés qui forment ces conseils ?

Non, et toujours non, car toutes ces institutions ont été données au pays par des décrets datant *du règne de l'empereur Alexandre II;* on ne saurait donc les révoquer sans manquer à la parole qu'on a donnée aux puissances européennes *de ne rien retrancher* des libertés déjà accordées à la Pologne.

Ainsi le *minimum absolu* de concessions, tel que le gouvernement russe ne peut éviter de le maintenir, quels que soient les moyens par lesquels il parviendrait à apaiser l'insurrection, serait à résumer ainsi :

Autonomie administrative du royaume.

Cessation des pouvoirs temporaires accordés aux chefs militaires pour l'administration du pays.

Réinstallation des autorités civiles.

Nomination *de Polonais* à tous les emplois du royaume.

Maintien de la *langue polonaise* comme langue officielle.

Conservation du conseil d'État siégeant à Varsovie, des conseils de province, d'arrondissement et de district, ainsi que des lois électorales concernant la formation de ces conseils.

L'inviolabilité de ces acquêts constatée, faisons la part du mauvais vouloir et de l'aveuglement des conseillers de la couronne de Russie aussi grande que possible, en admettant qu'ils veuillent prendre la résolution de n'accorder aucune nouvelle liberté à la Pologne. — Admettons donc qu'on veuille nous refuser, et une représentation nationale, et la liberté de la presse, et la liberté de conscience, et le droit d'association, et le droit de pétition, en maintenant le régime compressif et en régissant le pays par une série de télégrammes envoyés de Saint-Pétersbourg, et demandons-nous si une telle situation est tenable pour le gouvernement russe.

Évidemment non, car, à peine les administrateurs militaires du pays auraient-ils cessé de fonctionner, — et nous avons vu qu'on ne saurait tarder de les révoquer, — à peine les autorités civiles seraient-elles réinstallées, — et nous avons vu qu'il est impossible de ne pas les rappeler, — à peine les employés de nationalité polonaise seraient-ils à leurs postes, à peine la langue polonaise aurait-elle reparu dans les bureaux administratifs du pays, à

peine les assemblées électorales se seraient-elles réunies, — et nous avons vu que tout cela est absolument inévitable pour le gouvernement russe, — que le mouvement anti-moscovite, le mouvement révolutionnaire recommencerait à se faire sentir. — On éviterait toute opposition ouverte, on aurait soin d'assoupir les soupçons du gouvernement, mais on se liguerait immédiatement contre lui, et on attendrait.

On attendrait que la perte de sang que vient de faire la Pologne soit réparée par l'action du temps, que les enfants actuellement au berceau soient en état de porter le mousquet, que les fortunes détruites soient refaites, — et alors on profiterait de la première guerre où serait engagée la Russie, du premier embarras qu'elle aurait à l'intérieur, pour recommencer la lutte armée.

Quel que soit l'aveuglement des conseillers de l'empereur Alexandre II, il est impossible qu'ils ne se soient pas fait le raisonnement que je viens d'exposer, et qu'ils ne se disent que les franchises déjà accordées à la Pologne sont de nature à leur créer des embarras inévitables. — Or, du moment qu'il leur est démontré que la position est *intenable,* il faut qu'ils pensent à en sortir, soit en reculant, soit en avançant, et comme ils ne peuvent plus reculer dans la voie des concessions, en révoquant celles qu'on nous a faites, il ne leur reste que le moyen d'avancer encore dans cette voie, c'est-à-dire d'en faire de nouvelles.

De ces concessions on en fera, c'est indubitable, mais on tâchera d'en faire le moins possible, c'est tout aussi certain. — *On en fera,* pour que les journaux étrangers cessent d'accuser le gouvernement russe de manquer aux traités de 1815 et à la promesse récemment faite de développer les institutions libérales de la Pologne; *on en fera peu,* pour éviter que les journaux russes ne se mettent à crier à leur tour, et n'accusent le gouvernement d'accorder à la Pologne plus de liberté qu'on n'en a en Russie.

La fausse position où se trouvent les hommes d'État russes, placés entre le blâme de la presse étrangère et les improbations de la presse du pays, est assez significative par elle-même, et assez grave par les conséquences qu'elle doit exercer sur les réso-

lutions du gouvernement russe, pour qu'il soit à propos d'en dire quelques mots.

N'étant justiciables, pour leurs actes, faits et gestes, que de l'Empereur, les hommes d'État russes étaient, il y a peu d'années encore, absolument irresponsables vis-à-vis de l'opinion publique de leur pays. — Quoi que dît et quoi que fît un haut fonctionnaire du règne précédent, aucun journal n'eût osé le blâmer, et les improbations orales, lors même qu'elles avaient le caractère d'une conversation privée, étaient poursuivies avec une rigueur qui rendait ce genre de délit fort rare. — N'entendant que des propos flatteurs, ne lisant que des appréciations louangeuses de leur administration, les personnages haut placés devaient finir par se persuader qu'ils étaient approuvés par le pays entier.

Par une loi toute naturelle, cette irresponsabilité devant l'opinion publique s'étendait des hauts fonctionnaires à leurs subordonnés immédiats, et descendait ainsi de degré en degré jusqu'aux derniers échelons de l'échelle hiérarchique. — Attaquer, dans un journal, le secrétaire de la régie provinciale, c'était désapprouver le gouverneur de la province qui l'avait choisi; c'était, puisqu'on se permettait de trouver que le gouverneur était en faute, c'était blâmer le ministre qui l'avait désigné pour ce poste; c'était presque un crime de lèse-majesté, puisque c'était l'Empereur qui avait nommé le ministre. — On se taisait donc, et les journaux russes ne contenaient jamais un mot de blâme sur aucun employé civil, sur aucun officier militaire.

Le souvenir de ce « *bon vieux temps,* » de ce temps où les journaux n'osaient parler d'eux, à moins que ce ne fût pour en dire du bien, doit être resté gravé dans la mémoire de tous les hommes actuellement en place, car il n'y a guère que trois ou quatre ans qu'on a révoqué la consigne de mutisme de la presse, de sorte que tous ceux qui comptent en ce moment trente, quarante, cinquante années de service, ont passé la majeure partie de leurs jours sous l'heureux régime d'une paix éternelle avec les journaux du pays. — Plus la durée de cette paix en avait fait

apprécier les délices, plus sa rupture subite a dû produire un effet terrifiant; aussi l'action qu'exerce sur les hauts fonctionnaires russes la parole des journaux démuselés, n'a rien de semblable en Europe. — C'est de la stupéfaction, à cause de « *la liberté grande* » que prennent MM. les publicistes, en jugeant les actes, non-seulement de quelque secrétaire provincial, mais même des membres du conseil de l'Empire; c'est de l'indignation, à cause de « *la faiblesse du gouvernement,* » qui tolère un pareil oubli des convenances; c'est, surtout, une terreur indescriptible de se voir traînés devant ce tribunal redoutable qu'on nomme l'opinion publique, qui juge sans appel et qui n'admet au nombre des circonstances atténuantes ni la faveur de la cour, ni le grade hiérarchique, ni les décorations indigènes ou exotiques de ses justiciables.

Moins on a l'habitude de se voir jugé en public, moins on conserve de sang-froid en se voyant blâmé dans un journal; aussi se passera-t-il bien du temps encore avant que les hommes d'État russes parviennent à se rendre indépendants de l'influence qu'exercent sur leurs actions le flux et le reflux de l'approbation populaire. Pour se mettre au-dessus du *qu'en dira-t-on* de la presse, il faut, ou la longue pratique des ministres anglais, ou des convictions politiques d'une fermeté inébranlable, une ligne de conduite tracée d'avance et dont rien ne peut changer la direction. Tout cela manque aux conseillers de la couronne de Russie.

Libéraux par ostentation et despotes par habitude, ils ne savent ni avancer ni reculer, et n'ont de mouvement qu'en tant qu'ils suivent l'impulsion des circonstances extérieures qui réagissent sur leurs résolutions. Ce ne sont pas eux qui marchent, ils se laissent pousser; aussi le petit nombre d'hommes réellement libéraux qu'il y a parmi eux, ont ils toutes les peines du monde à les faire avancer. D'avides de faveurs qu'ils étaient, ils sont devenus avides de popularité, ce qui fait qu'ils ne parlent et ne votent qu'avec l'arrière-pensée de ce que diront les journaux, dont les exigences contradictoires les mettent dans un embarras indicible.

Changeant d'avis et de langage selon qu'ils viennent de lire le *Kolokol*, le *Journal des Débats* ou la *Gazette de Moscou,* ils voudraient trouver le moyen de contenter *un peu* tout le monde; d'où il résulte que la majorité des votes n'est acquise qu'à des propositions tronquées par une série d'amendements, à des lois portant le cachet de la demi-mesure et rédigées de manière à pouvoir être modifiées à volonté, selon que le vent soufflera au libéralisme ou à l'absolutisme.

Vous comprenez bien, messieurs, que je n'ai que peu d'espoir et encore moins d'intérêt à corriger MM. les conseillers de la couronne de Russie, des infirmités que je viens d'énumérer. Puisqu'il est décidé qu'à l'avenir les affaires de Pologne seront discutées à Varsovie et non pas à Saint-Pétersbourg, il nous importe peu de quelle façon les Russes conduiront les leurs; aussi n'ai-je voulu élucider qu'une question isolée, celle de savoir jusqu'où pourront aller les concessions auxquelles on consentira à souscrire. En m'appuyant sur ce que je viens de dire, voici ce qui doit arriver dans les débats concernant *la pacification de la Pologne.*

N'ayant sur la question des droits politiques de la nation polonaise aucun principe arrêté, aucune conviction réelle, les conseillers de la couronne de Russie la jugeront sans sympathie comme sans haine, le bonheur de la Pologne étant la chose qui les préoccupe le moins. Puisque les journaux russes la leur demandent, ils voteraient maintenant l'absorption du royaume et sa transformation en province de l'Empire, s'ils croyaient la mesure exécutable, et s'ils ne craignaient le bruit qu'en feraient les journaux étrangers; de même qu'en janvier encore, ils auraient voté la séparation définitive des deux États, que leur demandaient les journaux étrangers, si vous n'aviez exigé la restitution de nos anciennes conquêtes, ce qui fit crier les journaux russes. Dictée par le désir de se rendre populaires en Russie sans être trop décriés à l'étranger, la conduite ultérieure de ces messieurs est facile à prédire : à chaque concession qu'on proposera de faire à la Pologne, ils se demanderont ce qui l'emportera, des vociférations

de la presse russe dans le cas où l'on y consentirait, ou des cris d'indignation de la presse étrangère dans le cas où on la rejetterait. C'est dans le sens du moindre bruit possible que les questions seront résolues.

Ayant trouvé la formule qui servira de guide aux décisions que l'on prendra à Saint-Pétersbourg, j'en viens à la question qui doit nous préoccuper le plus, celle de savoir: *quel est le maximum de concessions qu'il sera possible d'obtenir pour la Pologne?*

Nous accordera-t-on la liberté de la presse? Non, car les applaudissements des journaux étrangers seraient étouffés par les cris de rage des journaux russes, qui se plaindraient de n'avoir pas la même liberté.

Consentira-t-on à proclamer la liberté de conscience en abolissant la loi sur les mariages mixtes? — Non, car on craindrait l'esprit de prosélytisme du clergé catholique, contre lequel la presse russe ne se lasse de fulminer.

Nous accordera-t-on le droit d'association? Non, car la Russie le demanderait aussitôt pour elle, et on est très-résolu à ne pas le lui donner.

Nous reconnaîtra-t-on le droit de présenter des pétitions collectives? Non, car on ne saurait alors le refuser à la Russie, qui, croit-on, en abuserait.

Nous rendra-t-on notre ancienne armée nationale? Non, sans doute, et c'est là la seule question sur laquelle ces messieurs jugeront d'après leur conviction personnelle, que rien ne pourrait ébranler, ni les criailleries des journaux étrangers, ni les Notes de n'importe quelles puissances.

Consentira-t-on à nous donner une représentation nationale? — Cela, *oui*, et quoi qu'en pussent dire les journaux russes, vu qu'en cas de refus le bruit que ferait la presse étrangère serait tel, qu'il ameuterait encore l'Europe entière contre le gouvernement russe, auquel on reprocherait d'avoir manqué, et aux traités de 1815, et à la promesse récemment faite dans les réponses aux Notes des trois puissances. — Quant aux journaux russes, il sera facile de les apaiser, en leur expliquant que ce n'est point d'une concession

nouvelle, mais de la remise en vigueur d'un ancien ordre de choses qu'il s'agit, et en leur faisant entrevoir que la constitution polonaise n'est que *l'avant-coureur* de celle qu'on pense octroyer à la Russie.

Voilà donc le *maximum* de concessions possible à obtenir en ce moment. — Point de liberté de presse ni de liberté de conscience, point de droit d'association ni de droit de pétition, point d'armée polonaise; mais l'autonomie administrative du royaume et *une représentation nationale.*

Ce fait acquis, voyons, en nous mettant au point de vue des Moscovites, quelle est la forme de représentation nationale que leurs intérêts bien entendus devront les porter à vouloir nous accorder; nous y trouverons peut-être des indices sur la conduite que nous avons à tenir.

Il est évident que les moins clairvoyants parmi les conseillers de la couronne de Russie seront tout disposés à donner la préférence à une représentation nationale SEMBLABLE à celle qu'établissait la constitution de 1815. — Ces diètes siégeant pendant trente jours seulement ne peuvent manquer de les séduire. — Trente jours de discussions un peu vives, suivis de 23 mois d'un *calme parfait,* pendant lesquels on pourra régir le pays par des ordonnances et des télégrammes, comme cela se pratique pour les autres provinces de l'Empire! — Quelle séduisante perspective pour des partisans du régime du bon plaisir, mais aussi quelle erreur grossière dans l'appréciation des résultats de la situation!

Ce temps de calme, ces 23 mois pendant lesquels le gouvernement n'aura point à se préoccuper des discours prononcés à la chambre des nonces, seront employés par le parti national à lui préparer des préoccupations bien autrement sérieuses. — Rentrés dans la vie privée après une session de trente jours, suffisante pour poser les questions concernant les besoins du pays, mais évidemment insuffisante pour résoudre ces questions, les membres de la chambre des nonces n'emporteront que le sentiment amer de l'absolue inutilité de leur réunion. — De retour chez eux, ils continueront naturellement à se préoccuper des débats soulevés

dans la diète ; ils feront part à leurs amis, à leurs connaissances, des arguments que le manque de temps les a empêchés de développer à la chambre ; la discussion s'engagera, et bientôt un cercle de coreligionnaires politiques se sera formé autour de chacun de ces messieurs.

Cela fera, au lieu d'une chambre unique délibérant en public, au vu et au su du gouvernement, *cent-soixante-sept* petites réunions politiques, discutant à huis clos sous la présidence d'autant d'ex-nonces ou d'ex-députés, auxquels le mandat de confiance qu'ils tenaient de leurs concitoyens ne peut manquer de donner une sorte de prestige qui augmentera rapidement leur clientèle.

Quel moyen a le gouvernement pour empêcher la formation de ces diétines clandestines dont il aura lui-même désigné les présidents? Quel moyen a-t-il pour être instruit de ce qu'on résoudra dans ces cercles politiques, pour prévenir qu'ils ne s'entendent et ne finissent par former une grande société sécrète composée des « *représentants de la nation, régulièrement élus par le peuple polonais?* »

Absolument aucun, car la police ostensible des Moscovites sera toujours mal faite, et leur police secrète est bien l'institution la plus pitoyable qui existe au monde, ce que personne ne sait mieux que vous, qu'elle cherche depuis six mois sans pouvoir vous découvrir, tout en sachant que vous êtes à Varsovie.

Livré sans moyens de défense à l'action des sociétés secrètes, dont l'influence serait d'autant plus grande que pendant vingt-trois mois sur vingt-quatre elles seraient l'*unique représentation nationale* du pays, le gouvernement ne pourrait rien prévenir, rien empêcher, et verrait éclater une nouvelle lutte armée, au jour et à l'heure qu'il plaira aux chefs des conjurés.

Qu'opposera-t-il à cette nouvelle insurrection?

La force brutale, rien que la force brutale, car, pour une influence morale, elle lui fera défaut comme elle lui manque maintenant, comme elle lui manquera toujours, tant que les institutions du pays seront de nature à ne favoriser que l'émission d'un seul ordre de votes, de ceux qui demandent l'emploi de moyens vio-

lents, tant que la voix des citoyens réfléchis et modérés sera condamnée au mutisme.

La seule chose que le gouvernement pût opposer avec succès à une nouvelle proclamation signée par des patriotes polonais qui le déclareraient déchu de ses droits, ce serait une protestation signée *par les représentants régulièrement élus du peuple*, qui déclareraient la démarche des insurrectionnistes illégale et contraire à la volonté de la nation.

D'une telle manifestation en sa faveur, — et quelle que soit la popularité réelle à laquelle il atteindrait, — le gouvernement ne peut faire usage, au jour et à l'heure où il en aurait besoin, qu'à la condition que la représentation nationale *soit permanente*, ce qui me semble une raison suffisante pour modifier le ridicule art. 87me de la charte de 1815.

Une chambre législative siégeant pendant huit mois de chaque année peut rendre des services réels au pays, et offre au gouvernement l'inappréciable avantage de lui prêter l'appui de son influence morale sur la nation. — Quelque orageuses que soient les délibérations *publiques* des mandataires du peuple, elles sont moins à craindre que les conciliabules *clandestins* de ces groupes de mécontents qui ne tiennent leurs mandats que d'eux-mêmes.— Un gouvernement habile trouve toujours moyen de s'arranger avec une Chambre de députés, et, en cas d'urgence, il lui reste celui de la dissoudre et d'en convoquer une nouvelle, tandis qu'il est sans moyens d'action sur les sociétés secrètes, dont il ne peut ni renvoyer ni renouveler les membres.

Selon moi, la question peut se résumer ainsi : chez nous, — comme dans tous les pays où le besoin d'une vie politique commence à se faire sentir, — le gouvernement, quelque bien intentionné qu'on le suppose, se trouvera en lutte permanente avec les sociétés secrètes, qui se renouvelleront sans cesse et aux efforts réitérés et persistants desquelles il doit finir par succomber, — à moins qu'il n'ait recours au seul moyen qui existe pour paralyser l'action des réunions clandestines *à mandats usurpés*, celui de leur opposer une assemblée ostensible *à mandats*

réguliers. — Gouverner la Pologne sans avoir affaire, ou aux sociétés secrètes, ou à une représentation nationale permanente, n'est plus possible ; il faut *opter* entre le mal et le remède ; or, à moins qu'on ne s'aveugle à dessein, le choix ne saurait être douteux.

Ce point démontré, et la supposition faite que les conseillers de la couronne de Russie, par suite d'un raisonnement semblable, soient prêts à donner à la Pologne une représentation nationale *permanente*, la question qu'il s'agit d'étudier est celle de savoir à quel principe ces messieurs voudront s'arrêter pour la formation des deux chambres, tant celle des nonces que celle qu'on nommait le sénat.

Vu l'esprit routinier qui règne encore parmi un très-grand nombre des conseillers de la couronne de Russie, il est à présumer que l'idée de remettre en vigueur le mode d'élection stipulé dans la charte de 1815, aura beaucoup de partisans. — Admettons donc que c'est pour cette mesure que l'on voudrait se décider, et voyons, — en nous plaçant encore au point de vue du gouvernement russe, — quelles seraient pour lui les conséquences d'un pareil état de choses.

Aux termes de la charte de 1815, la chambre des nonces est composée de 100 nonces nommés par *la noblesse,* et de 67 députés élus par *les communes* (article 115). — Voilà déjà, pour peu que ses mandataires restent unis, une majorité de 33 voix acquise à la noblesse ; mais là ne s'arrête point la prépondérance que la loi de 1815 accorde à l'ordre nobiliaire. — Les articles 125 à 129 s'opposent à ce qu'un nonce soit choisi autrement que parmi les *gentilshommes* inscrits sur le nobiliaire du district, tandis que les articles 130 à 136, qui concernent les élections dans les communes, ne mettent aucune entrave à ce que les électeurs *non-nobles* confient leur mandat à quelque gentilhomme. — En pratique, c'est là ce qui arrivait le plus souvent. — La moitié, au moins, des députés étaient des gentilshommes; de sorte que, dans la chambre des nonces, 133 voix étaient acquises aux intérêts de *la noblesse* et 34 seulement parlaient au nom de *la population non-noble* à laquelle elles appartenaient.

Au Sénat, le principe aristocratique était encore plus strictement observé. — Formé une première fois par le Roi, et composé de 83 membres (ou plus) nommés à vie, le Sénat *se complétait lui-même* en désignant, pour chaque place vacante, deux candidats qu'il présentait au choix du souverain. — Composé, outre les princes du sang, des évêques, des palatins et des castellans, c'est-à-dire des hommes occupant les premières places du royaume, le Sénat ne se recrutait que dans la haute aristocratie; aussi les portes en restaient-elles scrupuleusement fermées à tout vilain, à tout homme d'extraction vulgaire, quels que fussent le talent et le mérite de cet homme.

Quelle est la place que le *peuple polonais* occupe dans cette constitution ?—Il n'en a aucune, et, quel que soit son avis sur la gestion des affaires, il n'a aucun moyen de le faire valoir. — La voix de ses mandataires, lors même qu'ils parleraient à l'unisson, serait étouffée par celle des représentants de *l'ordre nobiliaire* et par ceux de *la haute aristocratie,* de sorte que son improbation et son approbation des actes du gouvernement resteraient également nulles et non avenues.

Pour nous convaincre à quel point cette assertion est vraie, faisons une supposition : admettons que le gouvernement se conduise de manière à se concilier l'affection sincère des classes agricole et ouvrière, que les mesures par lui adoptées soient de nature à contenter le peuple tout entier, et demandons-nous si ce fait suffirait pour qu'une protestation contre ces mesures devînt impossible de la part des chambres, si tant était qu'elles fussent préjudiciables aux intérêts de caste de la gentilhommerie? — Il est évident qu'à la Chambre des nonces, la majorité 100 contre 67, et au Sénat la totalité des membres, ne seront *pour* le gouvernement qu'à la condition qu'il sache contenter *la noblesse du pays;* or, une paix durable entre le gouvernement de n'importe quel roi *héréditaire* et la noblesse polonaise est une chose essentiellement impossible.

Le litige entre la maison souveraine de Russie d'une part, et la noblesse polonaise de l'autre, n'est au fond qu'une question dynas-

tique, ce qui fait qu'il n'y a ni paix ni transaction possible entre les deux prétendants au trône. — Jusqu'à présent, c'est l'empereur de Russie qui règne sur le *peuple polonais,* avec le droit de transmettre le sceptre *à ses descendants;* or, c'est précisément à cela que prétend notre noblesse, qui aspire, elle aussi, à régner sur ce même *peuple polonais* et à transmettre les rênes du gouvernement *à ses descendants.* — Quelque éloigné que soit le temps de nos rois électifs, chacun de nous se le rappelle avec orgueil en se disant que sa qualité de gentilhomme polonais le rendait apte à être élu roi. — La chance d'être réellement élu, lors même que l'insurrection aurait été victorieuse, n'existait que pour bien peu d'entre nous; je veux même admettre que l'espoir n'en ait germé dans la tête d'aucun Polonais, mais l'idée du pouvoir royal, exercé *collectivement* par la noblesse tout entière, n'en devient que plus séduisante, la haine contre *les usurpateurs du pouvoir de la noblesse* n'en est que plus implacable.

Tel fut, tel est et tel sera toujours le rapport entre le gouvernement des empereurs de Russie, rois de Pologne, et la noblesse polonaise. — C'est une lutte à mort, lutte sans paix ni trêve, et qui ne peut finir que par le renversement de l'un ou la destruction de l'autre des deux adversaires.

Quelle est, — toujours en nous plaçant au point de vue exclusivement moscovite, — la conduite que le gouvernement russe doit tenir en présence du danger permanent qui le menace?

La réponse n'est pas douteuse. — Il doit s'appliquer à paralyser l'influence de la noblesse, en lui opposant celle du *peuple polonais;* il doit, non pas révoquer les prérogatives de l'ordre équestre, mais bien les étendre sur le peuple entier, en abolissant, et les peines corporelles, et les restrictions pour l'admission au service, et les barrières qui s'opposent à l'avancement d'un *vilain;* il doit, surtout, effacer la ligne de démarcation qui existe entre la *représentation du peuple* et celle de *la noblesse.*

Point de charte SEMBLABLE à celle de l'an 1815, point de Sénat aristocratique se recrutant lui-même, point de diétines nobiliaires nommant 100 mandataires pour les opposer aux 67 qu'élit le peuple!

Des élections communales et de district, auxquelles participeraient *tous les Polonais, sans distinction de rang et de naissance,* pour élire des députés, mais rien que *des députés de la nation,* et pas un seul *nonce de la noblesse;* un cens électoral minime pour augmenter le chiffre des électeurs (1); enfin, une première Chambre (Sénat) également éligible et ne se distinguant de celle des députés que par l'élévation du cens électif et l'âge des candidats; — voilà ce qu'il faut au gouvernement russe pour trouver, en Pologne même, un point d'appui contre les attaques incessantes de la noblesse.

Du moment qu'il s'étaye de la classe agricole, possédant en propre ou tenant à bail les terres qu'elle cultive, et par là même intéressée à éviter les commotions violentes, — le gouvernement peut braver les efforts de la classe si nombreuse de gentilshommes n'ayant rien en propre, et par là même intéressés à remuer leur sol à eux, le sol politique, dans l'espoir qu'il en surgira peut-être quelque récolte dont ils pourront profiter. — Pour cela, il faut que ce soit *du peuple polonais*, c'est-à-dire de la totalité des habitants indigènes du royaume, que dépende le choix des mandataires ayant siége et vote aux chambres; il faut, — et c'est à cette condition que sont la durée du gouvernement russe et la pacification du pays, — il faut qu'il n'y ait en Pologne « *ni pan, ni chlop ;* » ni gentil-

(1) *Et surtout l'abrogation de la loi du* 14/26 *mars* 1861, *qui établit que pour avoir qualité d'électeur aux assemblées d'arrondissement (la commune élargie), il faut savoir* lire et écrire *le polonais. Cette stipulation prive la presque totalité de la classe agricole, c'est-à-dire les* $\frac{75}{100}$ *de la population, de son droit naturel de concourir à l'élection des représentants de la nation. Tant que cette stipulation subsistera, et quels que soient la forme et le nom des corporations législatives du pays, ce ne seront jamais les intérêts du peuple, mais ceux de la noblesse seulement qui auront des défenseurs légalement établis.*

Note deux fois soulignée par l'auteur.

homme, ni vilain; ni noblesse, ni roture; mais un peuple un et indivis, des citoyens égaux devant la loi électorale comme devant les autres lois, et exerçant, sans distinction de classes, le droit de concourir à la législation du pays.

Voilà ce que l'appréciation logique de la situation doit faire comprendre aux conseillers de la couronne de Russie, voilà l'unique mesure qui réponde aux vrais intérêts du gouvernement russe, mais, — et c'est là que je voulais en venir, — voilà aussi où est notre intérêt à nous, celui de tout patriote sincèrement libéral, le mien, *le vôtre,* si tant est que vos efforts aient pour but le bien de la nation entière, et non pas seulement celui d'une fraction minime de la nation, — la noblesse.

Puisque, comme je viens de le démontrer, il est dans les intérêts du gouvernement russe d'établir, en Pologne, le principe de l'égalité de tous les citoyens, le principe du suffrage universel, sans distinction de rang ni de classe, il ne peut être difficile d'en obtenir cette concession; c'est donc à cela, *rien qu'à cela,* qu'il faut s'appliquer!

Du moment que la Pologne aurait une représentation nationale, fondée sur le suffrage universel, que le *peuple polonais* aurait acquis le droit de concourir *lui-même* à la législation du pays, que la nation n'aurait plus à recevoir toutes faites, ni les lois rédigées à Saint-Pétersbourg, ni celles que voterait, en son nom, la caste nobiliaire, — le problème de son avenir serait résolu, et tout le reste ne serait plus qu'une série de questions secondaires que le temps et l'action régulière du corps législatif se chargeraient de résoudre.

Croyez-vous que, les chambres des mandataires du peuple instituées comme je viens de le dire, il soit possible d'ajourner indéfiniment la concession de la liberté de la presse, du droit d'association, du droit de pétition, etc., etc.? — C'est absolument impossible, et quelle que soit la ténacité du gouvernement russe, il finira par céder à la force des choses, à l'influence irrésistible de l'opinion publique. J'admets, pour un moment, ce dont je doute, que ces concessions se fassent attendre plusieurs an-

nées, qu'elles viennent si tard que vous ou moi, — moi plutôt que vous, — nous ne serons plus là pour en jouir : encore ce n'est pas une raison pour avoir recours à des moyens violents, afin d'en rapprocher le moment. — A défaut de nous, nos enfants, nos neveux, le *peuple polonais* sera là pour profiter de la plénitude de ces libertés, et, à moins que je ne me trompe, ce n'est *ni de vous ni de moi*, mais *du peuple polonais* qu'il s'agit.

Acceptez donc, puisque je vous ai prouvé qu'il est *possible* de l'obtenir, acceptez le don inappréciable d'une représentation nationale *essentiellement populaire*, de deux chambres siégeant en *permanence*, et dites-vous bien que vos efforts et les nôtres, et ceux de tous ces braves qui combattaient pour la liberté de la Pologne, n'auront pas été sans fruit. — A compter du jour duquel sera daté le manifeste instituant des sessions *permanentes* des mandataires du peuple, la Pologne serait réellement libre, le peuple polonais aurait recouvré son droit imprescriptible de voter lui-même les lois sous lesquelles il veut vivre, et la nation serait redevenue souveraine puisqu'elle serait investie du plus important des droits du souverain, celui de l'initiative législative.

Hésiteriez-vous à vous dire satisfaits le jour où le gouvernement russe se déclarerait prêt à donner à la Pologne une représentation nationale basée sur le suffrage universel et siégeant en permanence? Cela ne vous suffirait-il point, et vous faudrait-il autre chose encore? La confirmation des prérogatives de la noblesse, par exemple, ou des provinces annexées au royaume pour en offrir le gouvernement aux membres de la haute aristocratie?

Faites-y bien attention, car le moment de mettre votre civisme à l'épreuve serait celui où le gouvernement russe viendrait à nous faire des concessions sérieuses, des concessions comme celle que je viens de préciser! Si alors vous hésitez à accepter ce qui nous sera offert, si vous rejetez les concessions *possibles*, en persistant à vouloir en exiger *d'impossibles*, vous vous exposez au soupçon que vos efforts avaient pour but, non pas le bien du peuple polonais, mais celui de *la noblesse* du pays, LE VOTRE, puisque vous en faites partie.

L'empereur Alexandre II, qui hérita de son père une Pologne gouvernée en province conquise, c'est-à-dire soumise au régime des décrets et des soukases envoyés de Saint-Pétersbourg, sans qu'on songeât à consulter qui que ce fût sur les véritables besoins du pays, — l'empereur Alexandre II, s'il consent à nous donner une représentation nationale *permanente*, fait un véritable acte d'abdication partielle du pouvoir dont il a hérité, en résignant entre les mains du peuple la plus importante des prérogatives dont il jouit, celle de dicter les lois qui régissent le pays.

Cette concession faite à la Pologne, pensez-vous revendiquer, au nom de *la noblesse*, le droit auquel renonce *le souverain?* Pensez-vous dire au peuple : « Il est vrai que c'est à votre intention que le gouvernement se dessaisit du pouvoir législatif qu'il exerçait jusqu'à présent, mais *ce n'est pas vous* qui en profiterez; *c'est nous, c'est la noblesse du pays;* car le fait que le tyran renonce à ses droits à lui, ne fait point périmer les nôtres; nous entendons donc vous gouverner comme par le passé, par une majorité de cent votes contre soixante-sept; et pour commencer *nous refusons* ce qu'on vous offre, et nous continuerons à nous battre jusqu'à ce que nous ayons obtenu les concessions qui nous conviennent *à nous?* » — Faites-y bien attention, je le dis encore une fois, car quelque pathétiques, quelque ronflantes que fussent les phrases que vous pourriez faire pour justifier votre refus, le bon sens du peuple ne tarderait pas à en saisir le véritable sens, à soupçonner le but caché auquel auraient tendu vos efforts, et le jour où il vous soupçonnerait, vous seriez perdus sans ressource!

Mais ne dirait-on pas que c'est moi qui vous soupçonne, et que je veuille jeter du doute sur la loyauté de vos sentiments patriotiques? — Telle n'est pas mon intention, et je désavoue formellement tout ce qu'il peut sembler y avoir de blessant dans mes paroles. — Non, il est impossible que vous ne sentiez pas quels sont les devoirs que vous imposerait la reconnaissance, par le gouvernement russe, des droits du peuple polonais; il est impossible que la noblesse n'imite pas l'exemple que lui aurait donné le souverain, qu'elle hésite à *abdiquer à son tour* et à remettre entre les mains

du peuple le pouvoir que lui reconnaissaient nos anciennes lois, celui de décider *à elle seule* sur la législation, et par conséquent sur l'avenir du pays; il est impossible, en présence d'un acte qui proclamerait *la majorité politique du peuple,* que la noblesse voulût persister à le maintenir *sous sa tutelle!*

Le jour où paraîtrait le manifeste qui donnerait à la Pologne une *représentation nationale*, le rôle du peuple commencerait, et celui de la noblesse et LE VOTRE finiraient nécessairement. Puisqu'il aurait le droit de les accorder librement, il n'y aurait plus que les mandats émanant du peuple qui seraient valables, ce qui fait que ceux que vous tenez de la confiance de la petite minorité qui vous a élus, ne sauraient plus être reconnus.

Ce qui vous reste à faire alors, est-il nécessaire que je le dise? Vous devez le sentir aussi bien que moi, car il n'y a pas deux solutions possibles à la question. Le jour de la publicatiou dudit manifeste, votre tâche est achevée, et celle du peuple commence : vous n'avez donc pas d'autre parti à prendre *que d'abdiquer solennellement le pouvoir exercé temporairement et durant sa minorité,* et à rentrer dans la vie privée en vous écriant avec nous tous : « *Vive le peuple polonais!* »

Malgré la forme un peu rude, peut-être, de mon argumentation, je suis si loin de douter de la loyauté de vos sentiments patriotiques, que je demeure convaincu, non-seulement que vous vous retirerez devant une représentation régulière de la nation, mais encore que vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour aboutir à ce que le gouvernement russe nous l'accorde; je vais donc m'occuper d'une dernière question, celle de savoir par quels moyens on pourrait arriver à obtenir cette concession des conseillers de la couronne de Russie.

Vous devez comprendre que le gouvernement russe ne traitera pas directement avec vous, c'est incontestable; il ne faut donc pas tenter de démarche infructueuse; mais je crois ne pas me tromper en admettant qu'il consentirait volontiers, à s'aboucher avec quelque tierce personne *pour être débarrassé de vous.* — Cette tierce personne, cet intermédiaire officieux, c'est à vous de le choisir, et

je conviens que ce choix demande beaucoup de circonspection et de tact. — La position sociale, les qualités personnelles, les antécédents politiques, tout doit être mûrement pesé, sous peine de n'arriver à aucun résultat.— J'admets pourtant que vous parveniez à trouver l'homme qu'il vous faut (parmi les compatriotes habitant l'étranger plutôt que parmi ceux qui se trouvent immédiatement à côté de vous), et je passe à un autre point, celui des instructions à lui donner.

Cette tâche est plus difficile encore que le choix d'un agent, et elle devra vous paraître doublement difficile, parcequ'elle demande de votre part un sacrifice bien pénible, le sacrifice *de votre amour-propre,* une action qui ressemble à des explications données sur le terrain même, et offertes par un combattant dont l'arme aurait raté, à un adversaire dont le pistolet est encore chargé jusqu'à la gueule. — Voudriez-vous m'objecter que, dans de telles circonstances, toute rétractation est impossible, l'honneur s'opposant à ce qu'on en fasse? — Vous vous tromperiez; je vous dis, moi, que dans les circonstances *où vous vous trouvez* les rétractations sont indispensables, l'honneur demandant impérieusement que vous en fassiez. — Que feriez-vous si, au lieu d'être dirigée contre vous-même, l'arme de votre adversaire était braquée sur la poitrine de votre mère? — Persisteriez-vous dans votre obstination, diriez vous à l'ennemi : « Je ne cède sur rien, tirez donc, vous tuerez ma mère, c'est certain, mais comme vous ne m'atteindrez pas, moi personnellement, je survivrai pour me glorifier de la fermeté de mon caractère, et pour soigner le style de l'oraison funèbre de votre victime! »

Voilà la position dans laquelle vous vous trouvez dans ce grand duel entre la Pologne et la Russie. — Ce n'est pas vous, *personnellement,* que menacent les terribles préparatifs de guerre que l'on fait pour cet hiver, vous vous êtes mis de côté et on ne vous connaît même pas; c'est votre mère, notre mère à nous tous, c'est la Pologne qui va succomber sous la mitraille de l'ennemi, car,— vous le dites vous-mêmes dans la proclamation du 13/1 mai, — il ne s'agit de rien moins que *de la mort de la nationalité polo-*

naise.—L'alternative que vous établissiez alors, en disant « *ou la victoire* » n'existe plus, je vous l'ai démontré à satiété, c'est donc *la mort sans espoir de victoire* qu'amènerait votre obstination à maintenir jusqu'au dernier moment la totalité de vos prétentions.

Pouvez-vous nier que j'aie raison en ce que je viens de dire? Non, vous ne le pouvez pas, et vous seriez de mauvaise foi si vous le faisiez; ayez donc le courage d'être logiques, le courage d'envisager en face la position *réelle* des choses, le courage de faire à la patrie le plus pénible de tous les sacrifices : HUMILIEZ-VOUS, *car la vie, la liberté du peuple polonais est à ce prix!!*

Ainsi point de jactance, point de rodomontades dans l'instruction que vous donnerez au patriote chargé de négocier la paix à St-Pétersbourg.—Ne parlez ni des puissants moyens de résistance dont vous disposez encore, ni du réveil subit des sympathies de la population agricole pour votre régime; on ne vous croirait pas, car on connaît la situation aussi bien que vous.—Ne faites allusion, ni à l'appui moral que vous offre l'opinion publique de l'Europe, ni au secours matériel que vous espérez des grandes puissances; ce seraient des paroles perdues, car on s'aperçoit que votre popularité en Europe commence à baisser et on sait, de science certaine, que personne ne nous viendra en aide.—Ne faites mention, ni des exactions commises par les soldats russes, ni des condamnations imméritées, prononcées par les cours martiales; vous ne feriez qu'éveiller des souvenirs funestes, car nos légions aussi ont à se reprocher des cruautés qui valent celles des Russes, et vos assassinats vehmiques surpassent de beaucoup l'arbitraire des exécutions de Mouravieff.

Soyez donc véridiques, scrupuleusement véridiques dans vos assertions, évitez tout ce qui peut blesser ou irriter les Russes, et, surtout, *soyez de bonne foi dans les propositions à émettre;* faites-les avec le désir sincère de les voir aboutir, et non pas avec l'arrière-pensée d'être applaudis par quelque journaliste, qui s'extasierait sur « la fierté indomptable d'une poignée de patriotes, qui refuse de rien céder de ses prétentions une fois émises. » Agissez pour la satisfaction de votre conscience, et non pas pour celle de

la galerie ; *ne demandez donc rien dont vous soyez certain qu'il est impossible qu'on y consentît.*

Ne demandez pas la cession des provinces à population non-polonaise; vous savez que nous ne les aurons jamais, et je vous ai prouvé que ce serait un malheur pour le peuple polonais si jamais nous devions les avoir.

Ne demandez pas la séparation définitive entre la Pologne et la Russie; c'était possible à obtenir il y a six mois, à cette heure, hélas! c'est absolument impossible.

Ne demandez ni la liberté de la presse, ni l'abolition de la loi sur les mariages mixtes, ni le droit d'association, ni le rétablissement d'une armée nationale; on n'y consentirait pas maintenant, et vous n'avez aucun moyen pour contraindre le gouvernement russe à faire la moindre concession qu'il lui plairait de ne point accorder.

Demandez une représentation nationale, fondée sur le principe du suffrage universel et siégeant en permanence; c'est *possible* à obtenir, puisque cela coïncide avec les intérêts bien entendus du gouvernement russe; or ,que ce soit en ne pensant qu'à lui-même, ou pour nous faire du bien, que ce soit par égoïsme ou par humanité qu'il consente à cette mesure, que nous importent les motifs du gouvernement, pourvu qu'il réalise une institution qui assurerait à jamais la liberté du peuple polonais!

Ce que j'ai dit plus haut sur cette question permet de supposer que les conseillers de la couronne de Russie en viendront peut-être d'eux-mêmes à vouloir nous donner une représentation permanente et vraiment nationale ; mais, afin d'augmenter les chances de leur voir prendre cette résolution, et pour en hâter la sanction définitive, vous feriez bien de leur laisser entendre que c'est à cette condition, et *rien qu'à cette condition,* que vous consentiriez à vous retirer et à abdiquer votre pouvoir entre les mains du peuple polonais sorti de minorité. — Impuissant, tant qu'il s'agirait d'obtenir des concessions qu'on aurait résolu de ne pas accorder, l'attrait que peut avoir pour les hommes d'État russes, la perspective de vous voir vous retirer immédiatement, aurait assez d'in-

fluence sur leurs résolutions pour les décider *à accélérer* la publication des mesures qu'ils seraient disposés à prendre. — C'est cela, mais ne vous y trompez pas, *ce n'est que cela* que vous pouvez espérer obtenir, en laissant entrevoir votre prochaine retraite. — Si vous ne m'en croyez pas, relisez avec attention ce que disent les journaux russes, ce que contiennent les journaux étrangers, ce dont vous informent vos correspondants privés, et vous verrez, à n'en point douter, qu'en Russie on ne vous craint plus. — Que vous restiez ou que vous vous retiriez, on est *sûr* d'avoir raison de l'insurrection; on ne fera donc aucune concession importante pour se débarrasser d'un obstacle qui n'en est plus un. — Mais à défaut d'inquiétude, ce sont des embarras que votre présence cause au gouvernement russe. — Quelles que fussent les mesures qu'il prît, et quelque complet que fût le résultat de ces mesures pour la pacification du pays, il n'aura le calme à l'intérieur, et la paix avec *la presse étrangère,* que le jour où vous ne siégerez plus à Varsovie, où les ordonnances, publiées le matin, au nom du gouvernement russe, ne seront plus déclarées illégales et non avenues par des décrets affichés *le soir même,* au nom du gouvernement national. — Cet état de choses, à son tour, ne saurait durer indéfiniment : on finira par vous découvrir un jour et par vous supprimer de force; profitez donc du temps qui vous reste; profitez des circonstances encore favorables pour rendre à la patrie le seul service qui soit en votre pouvoir : *celui de rapprocher le moment où le peuple polonais sera déclaré majeur,* ce que vous pouvez, en promettant de vous dissoudre aussitôt après; et *celui de mettre fin à l'effusion du sang,* ce que vous pouvez, en tenant votre promesse.

Il ne me reste plus à vous dire que quelques mots, mais j'avoue que je trouve de la difficulté à choisir mes termes de manière à être certain de ne pas blesser votre susceptibilité. — C'est de *la forme* des démarches que vous auriez à faire, que je veux vous parler.

Il y a deux documents qui devront émaner de vous : celui par lequel vous chargeriez un homme de confiance de négocier à Saint-Pétersbourg la cessation des hostilités, et celui par lequel

vous annonceriez au monde la dissolution du gouvernement national, et l'abdication de ses pouvoirs entre les mains du *peuple polonais*.

La rédaction du premier document n'est ni bien difficile, ni bien importante, pourvu que vous n'ayez pas la prétention d'en faire une sorte de dépêche diplomatique, en exigeant qu'on le produise, ou qu'on en laisse copie. Cela gâterait tout, car, je vous l'ai dit déjà, et vous devez le sentir aussi bien que moi, — *on ne traîtera pas avec vous.* — Tout au plus consentira-t-on à écouter quelque patriote, point ou peu compromis dans le mouvement actuel, qui viendrait déclarer qu'une *communication privée*, émanant de vous, l'autorise à affirmer que, moyennant telles et telles concessions accordées au peuple polonais, vous consentiriez à vous dissoudre. — Si votre fondé de pouvoirs a du tact, si son caractère honorablement connu inspire de la confiance, et si votre *lettre privée* est assez explicite pour lui permettre d'engager sa parole d'honneur en votre nom, — vous pouvez encore devenir les bienfaiteurs de la Pologne en obtenant pour elle tout ce qu'il est *possible* d'obtenir, et en mettant fin au carnage qui la décime.

Quant à l'autre document, celui par lequel vous renonceriez au pouvoir que vous exercez actuellement, je conçois combien sa rédaction coûtera à votre amour-propre, aussi j'en appelle à tout votre civisme, à tout votre dévouement, à toute votre abnégation, en vous suppliant de bien peser chaque phrase, chaque mot que vous y mettrez. — Dites-vous bien qu'il s'agit, avant tout, de ne point léguer au *peuple polonais* les conséquences de la haine qui existe entre vous et le gouvernement russe, de ne laisser subsister aucune cause de méfiance, qui pourrait servir de prétexte pour ralentir ou entraver l'effet des institutions populaires qu'on aurait accordées à la Pologne.

En ce moment, il existe dans le pays deux pouvoirs : celui que vous exercez et celui du gouvernement russe ; l'un essentiellement hostile à l'autre et ne pouvant exister ensemble. — Un troisième pouvoir, le pouvoir législatif du *peuple polonais*, venant à être reconnu, il pourrait subsister paisiblement, soit à côté de l'un,

soit à côté de l'autre de ceux qui se disputent le terrain, mais il ne saurait être établi tant que la dispute dure encore. — Le sort ayant décidé que c'est vous qui devez avoir le dessous, que c'est votre pouvoir qui, un peu plus tôt ou un peu plus tard, devra céder à la supériorité numérique des assaillants; c'est un devoir sacré pour vous de ne pas retarder d'un seul jour le moment qui donnera au peuple polonais le droit de concourir lui-même à la législation du pays, de ne pas prolonger inutilement l'effusion du sang.

Voilà, il me semble, ce que vous auriez à dire pour motiver, et le licenciement des légions patriotiques demeurées sous les armes, et votre abdication. — Celle-ci doit être pure et simple, sans arrière-pensée et sans restriction aucune. — Point de phrases oiseuses, point de récriminations; tout au plus l'expression du regret de n'avoir pu réaliser ce que vous vouliez faire pour la patrie, mais sans parallèle dénigrant avec l'état de choses qui s'établira après votre retraite.—Surtout, pas un mot qui ressemblerait à un testament politique, à une ligne de conduite recommandée au pays; pas un mot qui ferait sous-entendre que vous ou vos amis vous veilleriez de près ou de loin sur l'exécution exacte des promesses qu'on aurait faites à la Pologne.

Vous sèmeriez la méfiance entre le peuple et ceux qui le gouverneront, et vous ralentiriez l'effet des mesures les plus libérales; car, à chaque difficulté, à chaque manifestation de la volonté nationale, on croirait toujours que c'est contre vous, contre une nouvelle tentative d'insurrection qu'on aurait à se précautionner.

Laissez donc au *peuple polonais*, sorti de tutelle, le soin de se conduire à sa guise. — Tout nous présage que les lois qu'il va voter lui-même, répondront mieux à ses vrais besoins que celles dont vous auriez pu le doter, et si néanmoins il se voyait trompé dans ses espérances, si un jour il voulait secouer de nouvelles chaînes dont on l'aurait chargé ; — *d'autres que nous* se trouveront pour combattre dans ses rangs; *d'autres que vous* seront là pour le conduire. — Ainsi, je le répète, abdiquez purement et simplement, sans arrière-pensée et sans réticence; *immolez-vous*,

si vous aimez mieux ce terme ; la patrie et l'histoire vous en tiendront compte.

Qu'est-ce qui pourrait vous arrêter? Serait-ce l'espoir d'être encore utiles à la Pologne ? — Je vous ai démontré que, du jour où il y aurait chez nous une représentation vraiment nationale, votre présence ne serait que nuisible.

Serait-ce le soin de votre réputation, la crainte du *qu'en dira-t-on?* — Je vous estime trop pour croire que n'importe quelle considération personnelle puisse avoir pour vous le moindre poids lorsqu'il s'agit du bonheur de la patrie.—Au reste, quoi que vous fassiez, vous n'éviterez ni la critique ni le blâme ; vous êtes trop en vue pour que la médisance vous épargne.

Si vous abdiquez, comme la raison et le devoir vous le conseillent, il se trouvera des gens qui vous accuseront d'avoir abandonné la cause de la patrie ; *si vous restez*, comme l'exigent, l'orgueil et un faux point d'honneur, il s'en trouvera d'autres qui vous reprocheront d'avoir sacrifié l'avenir du *peuple polonais* à un sentiment de vanité personnelle, à la criminelle satisfaction de maintenir jusqu'à la fin la totalité des prétentions évidemment exagérées que vous avez émises.

Voudriez-vous supputer le nombre probable de voix qui s'élèveront contre vous dans l'une et dans l'autre de ces deux éventualités, pour régler votre conduite de manière à avoir les crieurs et les déclamateurs de votre côté? — Loin de vous cette manière pusillanime de quêter des applaudissements ! — Ce ne sont pas les contemporains, aveuglés par l'esprit de parti, surexcités par la lutte, qui sont les juges compétents d'un grand acte d'abnégation ; c'est l'histoire qui le jugera, et qui inscrira vos noms, qu'elle saura bien découvrir, au nombre de ceux des citoyens les plus méritants, des patriotes les plus dévoués, pour lesquels aucun sacrifice n'est trop lourd, quand il s'agit du bien de la patrie.

N'écoutez donc que la voix de la raison et du devoir, vous aurez pour vous soutenir l'approbation de votre conscience et celle d'un grand, d'un très-grand nombre de patriotes éclairés ; car si je suis seul à signer cette lettre, le nombre de ceux qui partagent ma

manière de voir est bien plus considérable que vous ne le croyez; il l'est au point que, s'il y avait moyen de mettre la question aux voix, je ne doute pas que la majorité ne se range à l'avis que je viens d'émettre.

J'ai relu ma lettre avec la plus grande attention, dans le dessein d'en élaguer tous les termes qui pourraient vous sembler blessants. — J'espère y avoir réussi. Si néanmoins vous trouviez que tel mot, tel tour de phrase ne fût pas strictement convenable, je rétracte volontiers toute expression qui pourrait vous choquer, car il n'est nullement dans mes intentions de manquer aux hommes éminents qui se trouvent à la tête du mouvement patriotique de la Pologne.

Veuillez donc agréer mes excuses pour ce qu'il peut y avoir de rude dans ma manière d'argumenter; veuillez voir dans la franchise de mon langage, non pas un manque de respect, mais bien la preuve de la haute estime qu'a pour la loyauté de votre patriotisme,

le plus sincère des patriotes polonais.

J... P...

Lemberg, ce 4 août 1863.

NOTES EXPLICATIVES.

I

Pag. 46e : « *Ordre adressé par le général Werderer au général Waldersée* « *concernant la coopération armée des troupes prussiennes et des troupes* « *russes.* » — Le document en question parut en premier lieu dans les *Dernières nouvelles* de Vienne qui le reproduisirent d'après une correspondance de Posen. — Nous donnons ici le texte de cette pièce tel qu'il se trouve dans la plupart des grands journaux français :

« S. M. le Roi a daigné approuver, par ordre de cabinet du 16 juillet 1863, mon rapport qui expose la nécessité de mettre en état de siége les districts suivants : 1° dans la province de Posen : Inowraclaw, Mogilno, Wreschen, Pleschen, Schildberg, Adelnau, Gnesne ; 2° dans la Prusse occidentale : Culm, Graudenz, Strasburg, et il a laissé à mon jugement l'appréciation du moment où je trouverai opportun de proclamer l'état de siége.

« En portant cette décision du Roi à la connaissance de Votre Excellence, j'ajoute que le jour où je trouverai à propos de proclamer l'état de siége dans les districts mentionnés, je donnerai immédiatement aux troupes royales placées sous mon commandement, l'ordre de passer la frontière polonaise, en vertu des pleins pouvoirs royaux qui m'ont été conférés et en exécution des art. 9 et 12 de la convention du 8 février, ainsi conçue :

« Art. 9. La nécessité de la coopération armée des troupes de S. M. le roi de Prusse avec les troupes de S. M. l'empereur de toutes les Russies,

opérant en Pologne, surviendra quand les circonstances exigeront que les troupes impériales soient retirées de la proximité immédiate de la frontière.

« Art. 12. Le commandant en chef à nommer par S. M. le roi de Prusse entrera en action sur le territoire du royaume de Pologne avec les troupes royales qui seront placées sous son commandement, aussitôt après l'éventualité prévue dans l'art. 9. Cette action devra être réglée de concert avec le commandant en chef à nommer par S. M. l'empereur de toutes les Russies.

« Ainsi qu'en vertu de l'instruction royale du 28 février, dont le titre IV contient les dispositions suivantes : « Titre IV. La coopération de mes « troupes confiées à votre commandement avec les troupes de S. M. l'em- « pereur de toutes les Russies, opérant dans le royaume de Pologne, aura « lieu dans le cas prévu par l'art. 9 de la convention du 8 février 1863.

« Avant l'entrée de mes troupes dans le royaume de Pologne, je devrai « avoir approuvé la mise en état de siége de tout ou partie de mes pays « autrefois polonais. En vertu de cette autorisation de proclamer l'état de « siége, vous aurez à vous mettre en relation directe avec le commandant « en chef de la première armée de S. M. l'empereur de toutes les Russies « et à commencer vos opérations de guerre au dedans des limites con- « venues. »

« J'invite, en conséquence, Votre Excellence à prendre dans le ressort du corps d'armée que vous commandez, et en vous entendant avec les chefs de l'administration civile des provinces de Prusse, de Posen et de Silésie, les dispositions préparatoires nécessaires, de façon qu'il puisse être donné suite immédiatement à mes ordres prochains.

« Posen, 21 juillet 1863.

« Le général d'infanterie de Werderer.

« A Son Exc. le général commandant le 5e corps d'armée, général de cavalerie, comte de Waldersée, en cette ville. »

Le *Moniteur* prussien déclare formellement que cette pièce est controuvée d'un bout à l'autre.

II

Pag. 47e : « *Miracles opérés en faveur de l'insurrection.* » — L'intervention directe du ciel dans les affaires de la Pologne n'est pas un fait nouveau. — M. *J. Michelet*, dans son livre « *la Pologne martyre*, » raconte que des paysans en Lithuanie virent, au ciel, une grande armée qui partait de l'Ouest et qui allait au Nord (1). — Cela eut lieu, comme l'assure M. J. Michelet : « *il y a quelques années.* » Depuis lors, il y eut interruption dans les

(1) Voir ma *Question polonaise*, page 13e. (Paris, Bruxelles, Berlin. 1863. — Édition Schnée.)

miracles; mais il paraît qu'en dernier lieu ils se reproduisirent assez fréquemment, car c'est parmi un nombre fort considérable de contes merveilleux que nous choisissons les deux récits que voici :

Dans la province de *Kovno*, district de *Wilkomir*, le préposé du 5e arrondissement de ce district, le sieur *Linko*, informa officiellement son chef, que dans le village de *Dahl*, une bergère nommée *Josaphata*, âgée de 12 ans, avait eu une vision miraculeuse.

Elle vit d'abord quatre grands oiseaux qui descendirent du ciel et se placèrent sur une colline, où ils se changèrent en quatre beaux saints ; un instant après, descendit une calèche attelée de quatre chevaux fringants.— Étant montés dans la calèche, les quatre saints s'approchèrent de la petite fille, à laquelle ils dirent : « La Pologne va être ressuscitée, et ce que les « Polonais ne pourront mener à fin, Dieu l'achèvera par ses foudres.—Va « avertir de cela la sainte Pologne ! »

Au dire de la petite fille, au nombre des quatre saints personnages, il y avait un ange et un cardinal; la qualité des deux autres lui était inconnue. —Leur discours fait, les quatre émissaires du ciel remontèrent en voiture, et disparurent avec une rapidité merveilleuse.

Le curé *Stulczinski*, et plus tard le vicaire *Jacéwicz*, firent venir la petite *Josaphata*, pour savoir d'elle-même tous les détails sur le miracle, après quoi *Jacéwicz* eut soin d'aller bénir les quatre croix érigées à l'endroit où étaient descendus les quatre messagers célestes.

La petite ville de *Czenstochow*, renommée par le monastère du même nom qui renferme une image miraculeuse de la sainte Vierge, était occupée par de l'artillerie russe. — Ayant rangé leurs pièces sur la grande place qui entoure le monastère, les soldats étaient allés se coucher, ne laissant qu'une sentinelle pour veiller à la sûreté des canons. — La nuit venue, le soldat de garde crut entendre un bruit insolite, et vit, avec une surprise indicible, que les canons avaient été retournés sur leurs places.— Les gueules, dirigées d'abord vers les murs du monastère, étaient braquées du côté opposé et menaçaient la ligne de maisons où logeaient les artilleurs.—Ayant appelé ses camarades, la sentinelle s'en fit aider à remettre les pièces dans la position où elles étaient placées d'abord, et tout rentra bientôt dans l'ordre.—Demeuré seul, l'artilleur de garde recommença la promenade silencieuse qui le menait alternativement, des canons à la caisse aux munitions, et de la caisse aux canons. — Il en était à son centième tour, ou au delà, lorsqu'il vit paraître un vieillard à longue barbe blanche, vêtu d'une robe flottante également blanche, qui s'avança vers lui. — Saisi de surprise et d'effroi, le soldat, non-seulement oublia d'interpeller le visiteur nocturne du « *qui vive?* » réglementaire, mais le laissa même s'avancer jusqu'aux canons. — Arrivé là, le vieillard s'arrêta, et, passant d'une pièce à l'autre, il les toucha du doigt, ce qui suffit pour les retourner, de sorte que, tout comme la première fois, leurs gueules n'étaient plus dans la direction du monastère, mais bien dans celle du campement ennemi.

L'excès même de sa frayeur fit revenir le soldat russe de sa stupéfaction. — Se jetant subitement sur le vieillard, il s'en saisit, et le livra à une patrouille qui passait en ce moment même. — Ayant entouré l'homme à la robe blanche, les soldats de la ronde l'entraînaient au poste le plus prochain, lorsque, en passant sous les murs mêmes du monastère, ils virent tout à coup qu'il avait disparu. — On allume des torches, on cherche dans les buissons, dans les replis de terrain qui entourent le monastère, mais tout est en vain, lorsqu'un soldat fait l'observation que la porte du saint édifice est entr'ouverte, et que c'est par là qu'aurait pu se sauver le prisonnier. — Alors toute cette horde sauvage se précipite dans le monastère, dont elle envahit d'abord l'église. — Les recherches recommencent, on visite les confessionnaux, on regarde sous les banquettes, on explore les chapelles latérales, — rien, toujours rien, le vieillard reste introuvable. — Lassés de leurs perquisitions inutiles, les soldats allaient se retirer, lorsque, la lueur d'une torche étant venue tomber d'aplomb sur une des images qui décorent le temple, ils s'arrêtèrent stupéfaits. — « C'est lui ! — s'écrièrent-ils, — « c'est lui que nous cherchions ; voilà bien ses traits, sa robe flottante, sa « longue barbe ; — c'est l'homme que nous avions arrêté ! »

Le visiteur nocturne, le vieillard qui avait si miraculeusement retourné les canons russes, n'était autre que saint Joseph en personne.

III

Pag. 47e : « *L'origine apocryphe de la pièce.* » — Voici comment la Gazette de Moscou (6 juin) relate cette histoire : Vers la fin du mois de mai, les journaux de Paris répandirent le bruit qu'en *Livonie*, les anciens-croyants russes massacraient tous les catholiques qu'ils pouvaient atteindre, s'étayant d'un *ordre secret* que leur en aurait donné l'empereur. — La traduction française de cet ordre ayant paru dans quelques feuilles, le journal (français) de Saint-Pétersbourg déclara la pièce fausse et absolument controuvée, ce qui engagea les premiers propagateurs de la nouvelle à produire l'original russe ; — On imprima donc, et on répandit dans Paris des feuilles de format in-octavo, sur lesquelles se trouvait le titre : « *Document trouvé sur les Raskolniki* (*vieux-croyants*) *après les massacres de Livonie des* 27, 28 *et* 29 *avril* 1863. »

Sous ce titre se trouvaient, d'un côté, le texte français tel que l'avaient donné les journaux de Paris (entre autres la *Patrie* et l'*Opinion nationale*) et de l'autre côté le texte original russe.

Ce texte russe, la Gazette de Moscou le reproduit en entier, et nous ne pouvons résister à l'envie d'en faire autant. Le voici donc dans toute la hardiesse de sa phraséologie :

„Объявляю всенародно (,) что воля ЕСТЬ Царя изтребить „всѣхъ католиковъ, ЗАЧИНАЯ отъ господъ, потомъ дворянъ (,) „всю шляхту (,) а кончить на крестьянахъ; за то взя ихъ земля „и все имущество, будетъ принадлежать КЪ тѣмъ (,) которыЯ „ЗАОСТРУТЪ ножи, косы и топоры. ОСМѢЛЯЙТЕ людей на „РЕЗЬ, всѣ за дѣло возмитесь, будИте богаты; Царь въ благо- „дарность сдѣлаетъ васъ ЧЛЕНАМИ и россійскими дворянами, въ „семъ дѣлѣ будутъ подтверждать отцы духовныЯ, въ томъ воля „Божія!

„ВЗЫВАЕТЪ ВАСЪ общая русская любовЪ, наша славная „вѣра и ВСЯ БЛАГОЧЕСТЬ, истребить католиковъ, до единаго. „А мы съ помощію церкви благословляемъ васъ и повелЕваемъ „укрЕплять духъ водкою, для истребленія слугъ дьявольскихъ, „очистить свѣтъ отъ противниковъ Божіихъ.

„Богъ, ЦерковЪ и ЦарЪ повелЕваетЬ!“ *

Pour nos lecteurs russes, nous n'avons rien à ajouter ; ils doivent comprendre qu'une pareille pièce ne peut émaner, non-seulement de la chancellerie de l'empereur, mais d'aucun bureau, d'aucun scribe sachant le russe. — Quant à nos lecteurs français, l'explication que nous pourrions leur donner des fautes de grammaire, de syntaxe et d'orthographe qui s'y rencontrent, ne leur servirait de rien. Nous nous sommes donc borné à indiquer ces fautes, en imprimant en lettres majuscules les mots où elles se rencontrent, et nous donnons en outre une traduction française de la pièce, dans laquelle nous avons essayé de reproduire, autant que possible, les mêmes fautes de syntaxe et de grammaire. — Voici quel devrait être le document français, pour ressembler, par le style, au document russe :

« Je déclare publiquement que la volonté est du Czar à anéantir tous les catholiques, en commencer des seigneurs, après la noblesse, puis la schliachta (petite noblesse) et à finir sur les paysans ; pour cela toute leur terre et toute leur bien appartiendra pour ceux qui auront aiguisé les couteaux, les faux et les haches. —Accouragez les gens à la tuerie, chargez-vous tous de l'affaire et vous serez riches : — le Czar, en récompense, fera de vous des membres et des gentilshommes russes ; dans cette entreprise, affirmeront les prêtres, car c'est la volonté de Dieu !

« Vous êtes appelé par le commun amour russe, par notre excellente religion et toute la dévotion à extirper les catholiques jusqu'au dernier.

« Quant à Nous, nous vous bénissons moyennant l'église, et Nous vous ordonne de vous raffermir le cœur en buvant de l'eau-de-vie, pour anéantir les serviteurs du diable et pour purger le monde des ennemis de Dieu.

« Dieu, l'Églis et le Czaré le veule ! »

Que dirait-on d'un gazetier russe qui aurait publié la traduction d'un décret de l'empereur Napoléon, et qui, pour prouver que l'original émane réellement des bureaux du gouvernement français, produirait une pièce semblable à celle qu'on vient de lire ?

Nous ne voulons invalider les droits ni les priviléges de personne. —

Celui d'être ignorant est acquis au journalisme français, qu'il en use donc, mais qu'il se souvienne que, pour former une classe privilégiée, il n'est ni gracieux, ni généreux d'abuser de ses prérogatives.

IV

Pag. 61e : « *Qu'il y a erreur de la part de ceux qui m'en ont parlé.* » — Le fait dont parle l'auteur n'est pas controuvé.—Les journaux belges, et entre autres l'*Indépendance*, qui ne peut manquer d'avoir des abonnés à Lemberg, firent en effet mention d'une tentative de meurtre commise, à Bruxelles, par un Polonais sur un de ses compatriotes. — Poursuivant sa victime dans une des rues les plus fréquentées de la ville, avec un pistolet qu'il n'eut pas même soin de cacher, l'assaillant fut arrêté par des agents de police, qui s'aperçurent, aux réponses du jeune forcené, qu'ils avaient affaire, non pas à un criminel, mais à un aliéné. — L'enquête prouva à l'évidence qu'il n'était question, ni d'un assassinat politique, ni d'une vengeance préméditée, mais bien d'un accès de folie furieuse. — Enfermé dans une maison de santé, le pauvre fou y fut traité selon les prescriptions de l'art, et nous venons d'apprendre que, la guérison ayant été opérée, il va être remis en liberté.

D.-K. SCHÉDO-FERROTI.



Ouvrages du même auteur :

ÉTUDES

SUR

L'AVENIR DE LA RUSSIE.

PREMIÈRE ÉTUDE :

LA LIBÉRATION DES PAYSANS.

Quatrième Édition. 1861.

DEUXIÈME ÉTUDE :

LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT ET LEURS CONSÉQUENCES.

Troisième Édition. 1860.

TROISIÈME ÉTUDE :

MALVERSATION ET REMÈDES.

Deuxième Édition. 1860.

QUATRIÈME ÉTUDE :

LA NOBLESSE.

Deuxième Édition. 1859.

CINQUIÈME ÉTUDE :

LE MILITAIRE. LA GARDE ET L'ARMÉE.

1860.

SIXIÈME ÉTUDE :

LES SERFS NON ENCORE LIBÉRÉS.

1861.

SEPTIÈME ÉTUDE :

LA TOLÉRANCE ET LE SCHISME RELIGIEUX EN RUSSIE.

1863.

Lettres sur les chemins de fer en Russie. — 1861.

Lettre à M. HERTZEN. — 1862.

Lettre de M. HERTZEN à l'Ambassadeur de Russie à Londres,
avec réponse de M. SCHÉDO-FERROTI.
Cinquième édition. 1862.

LA QUESTION POLONAISE

AU POINT DE VUE

DE LA POLOGNE, DE LA RUSSIE ET DE L'EUROPE.

1863.


LIBRARY OF CONGRESS
0 009 308 930 3
